✱ Année 1968-1969. — N° 81 A. N. Le Numéro : 0,50 F Vendredi 8 Novembre 1968 ✱

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Edition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : **9063-13, Paris.)**

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS 15e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

COMPTE RENDU INTEGRAL — 42e SEANCE

1re Séance du Jeudi 7 Novembre 1968.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1969 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4063).

Affaires étrangères (*suite*). — I. — **Affaires étrangères ; relations culturelles et coopération technique.**

MM. le président, Conte, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (affaires étrangères) ; Dusseaulx, rapporteur spécial de la commission des finances (relations culturelles et coopération technique) ; Jacques Vendroux, président de la commission des affaires étrangères ; Joxe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (affaires étrangères) ; Denisu, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations culturelles et coopération technique) ; Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (relations culturelles et coopération technique).

MM. Bousquet, Destremau, Achille-Fould, Debré, ministre des affaires étrangères ; le président, Feix.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — **Ordre du jour** (p. 4078).

✱ (1 f.)

PRESIDENCE DE M. EUGENE CLAUDIUS-PETIT, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1969 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (nos 341, 359).

Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères (section I. — Affaires étrangères).

AFFAIRES ETRANGERES

I. — Affaires étrangères.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : + 70.357.874 francs ;
« Titre IV : — 41.689.342 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 21.200.000 francs ;
« Crédits de paiement, 13.686.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 75.800.000 francs ;
« Crédits de paiement, 21.860.000 francs. »

Ce débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 1 heure 15 minutes ;
Commissions, 1 heure ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, 1 heure 5 minutes ;
Républicains indépendants, 40 minutes ;
Fédération de la gauche démocrate et socialiste, 25 minutes ;
Communiste, 15 minutes ;
Progrès et démocratie moderne, 30 minutes ;
Isolés, 5 minutes.

Mes chers collègues, la précédente séance, extrêmement longue, s'est terminée aujourd'hui à l'aube, ou presque. C'est dire que le personnel de notre Assemblée est assez fatigué, d'autant plus que nous reprenons nos travaux ce matin à l'heure habituelle pour tenter de ne pas veiller à nouveau aussi tard cette nuit et les nuits suivantes. Je serais donc heureux si chaque orateur pouvait se contenir dans le temps de parole qui lui est imparti.

La parole est à M. Arthur Conte, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Arthur Conte, *rapporteur spécial.* Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, un budget au ralenti, une situation internationale incommode, de par le monde des signes de bonne volonté dispersés, telles sont les trois caractéristiques principales qui se dégagent de l'analyse des comptes de nos affaires étrangères.

Et d'abord un budget au ralenti. En effet, le budget des affaires étrangères qui nous est présenté, du moins en ce qui concerne le fonctionnement des services diplomatiques — puisque notre ami M. Dusseaulx est rapporteur spécial pour l'autre partie du budget, les affaires culturelles et la coopération technique — est en augmentation de 7 p. 100 seulement sur le budget de l'an dernier, alors que la progression générale des dépenses publiques, pour l'ensemble du budget, de 1968 sur 1969, est de 12,5 p. 100, si l'on tient compte du collectif, et de 18 p. 100 si l'on n'en tient pas compte. Il y a seulement 138 millions de francs de dépenses nouvelles, étant observé que les crédits d'équipement diminuent de plus de 21 millions.

Encore faut-il comprendre, dans cette augmentation, une forte croissance des crédits prévus pour notre contribution aux organismes internationaux. Nous allons verser cette année 75 millions de cotisations supplémentaires aux organismes internationaux, plus 13 millions pour le Centre européen de recherche nucléaire. Sur ce point, je voudrais présenter quelques remarques que la commission des finances a bien voulu faire siennes.

Loin de nous l'idée de discuter le théorème de base qui sert de principe à notre participation à des organisations internationales. Le développement, la multiplication, l'enrichissement des échanges internationaux de toute nature au service de la paix et au service de l'homme, doivent rester des objectifs permanents de notre pensée, de notre sentiment et de notre politique.

Loin de nous également l'idée de discuter la haute qualité de certains de ces organismes internationaux, tel l'Institut mondial de lutte contre le cancer, tel encore le Centre européen de recherche nucléaire qui fonctionne à Genève, qui groupe à des fins pacifiques les efforts de treize pays européens, qui est dirigé par un grand savant français et qui consacre de remarquables travaux à l'étude des hautes énergies.

Notre souci n'est pas là. Notre souci est sur le contrôle et la garantie d'usage de tels fonds. Je sais, monsieur le ministre que, de la même manière que vous avez déjà entrepris de rajeunir certains de vos services, que vous avez confié à un fonctionnaire d'une éminente valeur la réorganisation de certaines parties de votre administration pour lui donner plus d'efficience et de dynamisme, vous avez fait porter votre attention sur ce point, surtout en ce qui concerne les organismes de la famille onusienne.

La commission des finances, qui sera sans doute suivie par l'Assemblée, sera toujours heureuse de vous encourager sur cette voie du contrôle et de la garantie d'usage de ces fonds.

D'où vient donc cette sorte de stagnation de notre budget des affaires étrangères ? D'abord de deux fortes diminutions, l'une qui frappe l'aide militaire à l'étranger, l'autre qui frappe l'aide au développement économique de l'Algérie.

Pour l'aide militaire à l'étranger, en dépit des opérations nouvelles envisagées en faveur de l'Irak et de l'Arabie séoudite, il faut enregistrer une économie de 18 millions de francs, réalisée surtout aux dépens de notre aide au profit du Laos et du Cambodge, aide à laquelle nous nous étions engagés aux termes des accords de Genève.

Pour l'aide au développement économique de l'Algérie, il y a là un point noir. Il s'agit d'une réduction de 17 millions de francs, soit un abattement de 10 p. 100 sur le budget de 1968. L'Assemblée voudra sans doute entendre de votre part, monsieur le ministre, quelques précisions à ce sujet.

Il ne fait pas de doute que le litige franco-algérien est devenu lourd. De son côté, le gouvernement de M. Boumedienne déplore l'arrêt ou plutôt le ralentissement de l'importation de main-d'œuvre algérienne en France, arrêt ou ralentissement qui est réclamé par les organisations syndicales ouvrières françaises. Il déplore également l'arrêt ou le ralentissement des importations de vins algériens en France, arrêt ou ralentissement qui est demandé très souvent par des organisations viticoles du fait de la crise qui sévit sur notre propre marché.

En revanche, force nous est de constater que dans les seuls six premiers mois de 1968 soixante-quatre entreprises françaises en Algérie ont été nationalisées sans promesses sérieuses de dédommagement. Depuis six ans, un malaise pèse sur tous les domaines de nos rapports pour de nombreuses affaires, car jamais une indemnisation sérieuse n'est intervenue même pour les plus simples, alors que le Gouvernement algérien s'était engagé à envisager l'octroi d'une indemnisation à certaines catégories de Français spoliés.

J'espère, monsieur le ministre, que vous voudrez bien nous donner quelques explications sur ce point.

Enfin, pour en terminer avec mon développement sur le budget, je déplore surtout, au nom de la commission des finances, qu'aucun supplément de crédits n'ait été prévu en faveur de la presse et de l'information, notamment pour le renforcement de l'action de nos postes à l'étranger.

M. Louis Joxe, avec l'autorité qui lui est connue, traitera plus spécialement de ce problème. Mais, selon moi, cette situation si elle devait persister, serait extrêmement dommageable à l'ensemble de notre politique ou, du moins, à la propagation de notre politique, notamment à un moment où vous devez affronter, monsieur le ministre, une situation internationale incommode, pour ne pas dire plus.

J'en viens ainsi à mon deuxième développement, plus proprement politique.

A mon sentiment, deux données principales dominent la politique mondiale.

La première tient à une crise morale et philosophique qui est universelle et dont le trouble universitaire n'est pas l'un des moindres signes.

Tout se passe comme si les grands messages étaient épuisés. D'une part, le capitalisme est nettement en crise ; d'autre part, le communisme lui-même se pose des interrogations vertigineuses ; l'Eglise même recherche de nouvelles ferveurs sur de nouveaux chemins et s'interroge aussi de la manière la plus grave.

Tout cela crée une atmosphère dans laquelle une jeunesse, qu'il ne faut pas juger et condamner trop rapidement, est volontiers tentée, sur tous les continents et dans tous les univers, de s'exprimer dans le tumulte de l'incohérence et parfois même du nihilisme.

Et l'on voit, ici ou là, resurgir la tentation de régimes forts où l'autorité est sans partage. Il est de notre devoir de souligner cette crise.

La seconde donnée tient à cette sorte d'instabilité des deux super-Grands — Etats-Unis et Union soviétique — qui n'ont pas réussi à établir une politique de coexistence active et constructive et qui se sont laissés figer par les accords étouffants de Yalta.

D'une part, les Etats-Unis souffrent nettement d'une situation intérieure que les dirigeants américains considèrent comme de plus en plus alarmante. Tous les observateurs s'accordent à penser qu'au cours des récentes élections présidentielles américaines, le problème de la sécurité des villes et des citoyens a pesé certainement bien davantage que l'affaire du Viet-Nam elle-même.

Pour nous, il est intéressant de noter qu'à force d'être obsédés par leurs problèmes de politique intérieure les Etats-Unis risquent de s'abstraire gravement de certaines de leurs responsabilités mondiales.

D'autre part, tous les signes permettent de reconnaître qu'une crise de direction sévit maintenant à Moscou.

Naturellement, on peut alors se poser beaucoup de questions sur une politique dont le Président de la République, dans sa dernière conférence de presse, et dont vous-même, monsieur le ministre, à New York, devant l'O. N. U., avez montré qu'elle était préoccupante.

J'en viens maintenant à mon troisième développement, relatif aux efforts trop dispersés de bonne volonté à travers le monde. Car il y a des efforts de bonne volonté.

Le Pape multiplie les pèlerinages aux sources de l'espoir, mais, si étincelantes que soient ces images, le témoignage reste isolé.

Le secrétaire général de l'O. N. U. multiplie des initiatives qui manifestent un pacifisme de bon aloi, mais rares sont les occasions où il est en prise sur les réalités.

Le Président de la République française accumule les avertissements contre la politique des blocs, la mystique des mondes fermés ou l'outrage des servitudes, mais l'abrupt de sa personnalité en fait souvent un prodigieux solitaire.

Devant le spectacle d'un tel univers, des questions importantes viennent à l'esprit. Pour l'immédiat, sur ce que donne à méditer votre projet de budget, je vous en poserai trois, qui me semblent capitales.

La première tient à l'Europe, œuvre constructive et exemplaire dans un monde du désordre et de l'incohérence.

Il est bon de sauver tout ce qui est positif et constructif. Monsieur le ministre, quelle sera votre politique pour sauvegarder la construction européenne ? Estimez-vous que 1969 sera enfin une grande année de l'Europe, ou devons-nous craindre que ce soit l'année d'un grand échec européen ?

Ma deuxième question tient à la Méditerranée.

Des voix autorisées en France nous ont dit que la Méditerranée avait perdu toute valeur stratégique et qu'elle était devenue une souricière. Or, la présence de la VIe flotte américaine, le maintien des positions britanniques, l'irruption actuelle de forces navales soviétiques importantes dans les eaux de la Méditerranée, pour la première fois depuis deux siècles, laissent à penser que ces interprétations ne sont partagées ni par Washington, ni par Londres, ni par Moscou.

Quelle interprétation, monsieur le ministre, donnez-vous à l'intervention des forces navales soviétiques en Méditerranée ?

Si ce fait est important, quelles mesures entendez-vous prendre pour rétablir l'équilibre méditerranéen ?

Ma troisième question tient à une prise de conscience d'un monde trop désordonné. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, maintenant que les Etats-Unis ont un nouveau pouvoir, que les Sages, dont la France, devraient proposer une conférence au sommet où l'on prendrait nettement conscience des litiges actuels ?

Puisque les deux Grands ne peuvent, à eux seuls, apaiser les troubles que laisse l'abdication des grands messages, le Président de la République, par l'autorité que lui confèrent à la fois sa fonction et sa gloire, ne pourrait-il présenter une proposition de conférence au sommet ?

Ma conclusion est toute simple. La commission des finances propose à l'Assemblée nationale de voter le budget que vous nous présentez, mais, monsieur le ministre, ce vote sera plus facile, plus clair et plus empressé si, sur ces problèmes qui déterminent l'avenir de la patrie et de la paix, vous nous apportez les éclaircissements et les précisions que réclame notre légitime impatience. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Dusseaulx, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations culturelles et la coopération technique.

M. Roger Dusseaulx, *rapporteur spécial.* Mesdames, messieurs, les observations générales présentées par M. Arthur Conte sont également valables pour les crédits du ministère des affaires étrangères consacrés aux relations culturelles et à la coopération technique.

Cette partie du budget des affaires étrangères représente 42 p. 100 de la masse totale des crédits et leur augmentation, en 1969, par rapport à 1968, n'atteindra que 8,3 p. 100 ; elle sera donc très inférieure à la moyenne générale d'augmentation du budget.

Ces crédits permettront seulement — il faut bien l'admettre — la poursuite des actions déjà entreprises et, très rarement, de nouvelles actions. Des choix ont été opérés, dont je vous indiquerai le sens au cours de mon exposé. Malgré cette réduction relative des crédits pour 1969, la commission des finances a approuvé les choix qui lui ont été proposés par le Gouvernement.

En ce qui concerne les relations culturelles, de même que pour la coopération technique, notre politique tend à poursuivre un redéploiement géographique de l'affectation de nos crédits, notamment vers des pays qui n'appartiennent pas au monde francophone, tout en prolongeant notre effort dans les pays francophones ; en outre, elle tend à obtenir une participation accrue des pays bénéficiaires de notre action dans le domaine de la coopération technique, afin de rendre possible un développement plus important, comme le souhaitent ces pays.

Les orientations générales de notre action culturelle continuent dans le sens fixé par le plan d'expansion culturelle qui prévoyait une majoration des crédits de 70 p. 100 entre 1964 et 1968. Certes, au fur et à mesure des affectations budgétaires, ces crédits se sont trouvés accrus ; si les prévisions ne sont pas atteintes, cela est dû notamment au fait qu'au cours du développement de ce plan sur les quatre ans, certaines modifications sont intervenues pour tenir compte des réalités.

C'est ainsi que les crédits destinés à l'action culturelle, aux échanges artistiques et aux investissements à l'étranger diminuent par rapport aux prévisions initiales, alors que ceux qui sont destinés à l'enseignement et aux bourses augmentent. Dans l'ensemble, nous n'atteignons pas tout à fait les résultats envisagés, mais ceux-ci sont tout de même très intéressants. Il est d'ailleurs remarquable que cette action de relations culturelles et de coopération technique se soit développée conformément à un plan préétabli.

Ce second plan expire le 31 décembre prochain.

Le Gouvernement devrait nous présenter un troisième plan d'action, conformément à ce qui avait été envisagé. Mais les discussions ouvertes par le département ministériel, en accord avec les postes à l'étranger, ont été évidemment troublées par les événements de mai et de juin : il a fallu préparer le budget pour 1969 sans avoir au préalable procédé aux ajustements pour les quatre années suivantes.

L'année 1969 sera donc une sorte d'une année blanche. Mais le ministre et ses services se préoccupent de l'établissement de ce troisième plan et la commission des finances insiste pour qu'il soit prêt le 31 décembre 1969, en même temps que le budget pour 1970. Ce budget devrait ainsi refléter les actions prévues pour les quatre années qui suivront l'année 1969, laquelle verra d'ailleurs le prolongement des actions poursuivies en 1968.

La commission des finances comprend les soucis du Gouvernement et souhaite que cette méthode permette d'entretenir l'effort entrepris dès 1964, dont les fruits sont très intéressants, ainsi que la commission des finances est heureuse de le constater.

Toute cette action a permis d'enregistrer des progrès considérables de la langue française dans le monde. La résolution votée à l'O. N. U. en 1967 et les dernières réunions du Fonds monétaire international, au mois d'août, montrent que le français a recouvré, en quelque sorte, un droit qui, peu à peu, lui avait été contesté.

En outre, la communauté francophone se développe, grâce à nos amis des pays d'Afrique noire, aux efforts des différents chefs d'Etat et à ceux du Président de la République, le général de Gaulle, qui n'a jamais manqué d'appuyer de sa haute autorité tous ceux qui, dans le monde francophone, veulent renforcer à travers notre langue ces liens de sentiment et d'intérêt, d'intérêt politique même, au sens large du mot.

Le français représente une réalité à travers le monde. Nous sommes donc d'accord avec le Gouvernement lorsqu'il aide les associations qui se préoccupent de développer cette action, notamment l'association internationale des parlementaires de langue française — certains d'entre vous ont assisté à la réunion qui s'est tenue récemment à Versailles — et le conseil international de la langue française, issu de la biennale de la langue française qui s'est tenue au Québec en 1967. Le Gouvernement aide les efforts de ces associations et la commission des finances ne peut qu'approuver ce soutien que l'on entend poursuivre au cours de l'année 1969 et au-delà.

Notre action culturelle, à la suite de la réorganisation géographique dont j'ai parlé, s'oriente vers des pays situés en dehors de la zone normale de la francophonie ou vers ce qu'on appelle, en style administratif, l' « étranger traditionnel ». Mais il faut bien se rendre compte que cette nouvelle orientation n'a pas pour conséquence de diminuer en deçà des limites raisonnables notre effort en faveur de la francophonie.

A cet égard, je citerai un seul exemple. Pour l'ensemble de la direction des relations culturelles, les crédits destinés à notre action en Afrique du Nord et dans l'ancienne Indochine représentent encore la moitié du total. L'effort continue donc à être important, mais, progressivement, nous donnons satisfaction aux demandes qui nous sont présentées par les gouvernements étrangers, notamment ceux des pays arabes du Moyen-Orient qui veulent placer les langues anglaise et française sur un plan d'égalité.

Les tableaux qui figurent aux pages 16 et 17 de mon rapport comparent les crédits affectés en 1968 et 1969 aux différents sec-

teurs où s'exerce l'action de la direction des relations culturelles et enregistrent leur augmentation. La commission des finances approuve les choix du Gouvernement.

A ce sujet, je signale qu'un effort particulier — et cela ne choquera aucun d'entre vous — a été consenti en faveur du Québec afin de poursuivre le plan établi au début de 1967. Ce plan, dont l'application n'a commencé véritablement qu'à partir du 1er janvier 1968, porte sur la formation pédagogique de professeurs, sur l'amélioration de l'enseignement dans les établissements et sur la promotion en commun de l'universalité et de l'unité de la langue française. Il prévoit que le nombre des professeurs français exerçant au Québec pourra atteindre 1.000 en 1970 ; dès cette année, d'ailleurs, plus de 100 professeurs supplémentaires s'installeront dans ce pays, grâce aux efforts consentis par le budget français.

Bien entendu le Québec déploie un effort dans le même sens. Un tableau qui figure à la page 20 de mon rapport écrit montre l'évolution des moyens destinés à la coopération avec le Québec.

De la coopération culturelle avec les pays d'Afrique du Nord, je ne dirai qu'un mot dans mon rapport oral, mon rapport écrit comportant un certain nombre d'indications à ce sujet. Je me bornerai à appeler l'attention sur un problème qui a finalement été résolu, celui des établissements d'enseignement au Maroc.

Au cours de l'examen des budgets précédents, on avait dit à l'Assemblée, qui se préoccupait du problème, qu'un plan avait été prévu, tendant à ramener le nombre total des postes budgétaires d'enseignants dépendant de la mission universitaire et culturelle française du Maroc à 1.221 en octobre 1969. On devait réduire progressivement l'effectif des professeurs pour tenir compte de la diminution, régulière alors, de l'importance de la population française dans ce pays.

Tout cela a été remis en cause, car cette population a cessé de décroître pour se stabiliser aux environs de 90.000 personnes, suscitant ainsi des besoins accrus. L'idée s'est fait jour, par similitude avec ce qui se passe dans les autres pays étrangers, de l'institution de droits d'écolage, c'est-à-dire que le français n'aurait plus été enseigné gratuitement à tous comme au temps du protectorat. L'octroi de bourses et la gratuité de l'enseignement avaient été prévus en faveur des familles aux revenus modestes.

La colonie française, et les Marocains, qui sont nombreux à envoyer leurs enfants dans nos écoles, tiennent à ce que celles-ci soient prospères. Ils souhaitent que cet enseignement, comme c'est le cas en France dans le cadre des lois instituées par Jules Ferry, soit gratuit et obligatoire et que notre effort puisse être poursuivi sans tenir compte des réductions prévues par le plan initialement établi.

Il s'agissait, en définitive, d'une question de crédits et nous devons féliciter M. le ministre des affaires étrangères d'avoir obtenu de son collègue des finances que le principe des droits d'écolage ne soit pas reposé, et le régime appliqué remis en cause. Nous continuerons donc à dispenser notre enseignement comme par le passé. Bien entendu, le problème sera repris.

Le Maroc ne restera pas indéfiniment dans la situation antérieure, mais la présence de 90.000 Français dans ce pays vaut bien l'effort financier que M. le ministre des affaires étrangères a obtenu et dont la commission des finances s'est réjouie.

Nos collègues pourront prendre connaissance, dans les documents du Gouvernement comme dans les rapports de la commission des finances, des développements de la coopération scientifique. Au fil des années, cette coopération prend plus d'importance, tant sous la forme bilatérale que sous la forme multilatérale, notamment en Europe. Je ne voudrais pas reprendre ici les détails qui figurent dans mon rapport écrit. Disons que grâce aux bourses et aux échanges de missions, nos rapports avec l'étranger ont été accrus, qui ont permis à la science française de se répandre dans le monde, et à notre pays d'acquérir un certain nombre d'éléments extrêmement utiles.

Le projet de budget pour 1969 poursuit l'effort de coopération scientifique entrepris l'an dernier avec les pays de l'Est, et notamment avec l'U.R.S.S.. Il prévoit un nouveau développement de la coopération avec les Etats-Unis où une action très intéressante peut être menée en faveur de jeunes Français poursuivant des études d'un très haut niveau. L'octroi de bourses leur permet d'effectuer des séjours dans ce pays.

Cette coopération scientifique est pleine de promesses et la commission des finances se propose de suivre très attentivement l'évolution de cette section du budget.

Au sujet des méthodes, relevons le recours toujours plus large aux moyens audio-visuels.

La commission des finances approuve entièrement l'utilisation faite des crédits concernant le plan de développement culturel. Bien entendu, il faut envoyer des professeurs à l'étranger, mais il faut aussi et surtout y envoyer des professeurs qui apprennent à d'autres professeurs. Il faut assurer un relais, c'est-à-dire former des enseignants sur place, parmi les gens du pays, lesquels deviendront ensuite les meilleurs véhicules de notre langue. Il ne suffit pas d'envoyer des professeurs français à l'étranger. Il faut faire en sorte que beaucoup d'étrangers deviennent professeurs de français. La commission des finances attache beaucoup de prix à cet effort accompli par la direction des relations culturelles du ministère dans de nombreux pays.

Il faut donc des professeurs, du personnel d'encadrement, des inspecteurs et des méthodes de formation. Notre commission apprécie les efforts qui seront poursuivis en 1969 dans ces différents domaines. Reconnaissons que les crédits, monsieur le ministre, ne vous ont pas été mesurés.

L'année prochaine verra aussi l'institution d'un tronc commun d'enseignement dans nos établissements à l'étranger. Jusqu'à présent, très souvent, les programmes français étaient enseignés parallèlement aux programmes étrangers.

Des expériences sont faites à l'effet de savoir s'il n'est pas possible de réunir, dans un tronc commun, un certain nombre de disciplines, tout au moins au cours des années préparatoires. Dans les classes terminales, on laisserait les élèves français et étrangers préparer leurs diplômes respectifs. La formation commune concernerait le français, les mathématiques, l'histoire, la géographie et un certain nombre de disciplines de caractère général. Elle constituerait aussi le meilleur moyen d'établir une collaboration étroite entre ces pays et la France.

De telles expériences sont tentées cette année dans un certain nombre d'établissements répartis dans le monde. Si les résultats sont bons, il faudra, monsieur le ministre, entreprendre la généralisation du système. La commission des affaires étrangères dira ce qu'elle en pense, mais la commission des finances estime que c'est là une bonne utilisation des crédits.

Je ne rappellerai pas les moyens consacrés à l'action culturelle à l'étranger ; ils figurent dans mon rapport écrit. Notre action continue à s'exercer par l'intermédiaire de nos professeurs, qui sont très nombreux, de l'Alliance française, de la Mission laïque française, de l'Alliance israélite et des œuvres religieuses.

En ce qui concerne les bourses, nous approuvons la décision prise par le ministère des affaires étrangères et qui nous paraît excellente. A partir de cette année, seront créées deux sortes de bourses : des bourses universitaires normales pour les étudiants qui commencent un cycle d'études et des bourses un peu plus importantes pour des étudiants étrangers déjà plus qualifiés, que nous avons intérêt à attirer chez nous en vue de leur donner une formation complémentaire très importante.

Là encore, l'utilisation des crédits est judicieuse et la commission des finances félicite le ministère des affaires étrangères d'avoir modulé l'attribution de ces bourses dans le souci de mieux s'adapter à la réalité.

Enfin, je ne ferai qu'évoquer la coopération technique, puisque les observations de la commission des finances se trouvent consignées dans mon rapport écrit.

Déplorant l'impossibilité d'entreprendre cette année des actions nouvelles dans ce domaine, je demanderai au Gouvernement d'examiner s'il ne serait pas possible de mieux organiser l'ensemble de la coopération, et, notamment, de la coopération technique.

La commission des finances avait souvent formulé ce souhait dans les années passées. On note là, en effet, une telle dispersion des crédits qu'il est très difficile de se faire une idée de leur utilisation, surtout en l'absence d'une bonne présentation au Parlement.

Si des crédits sont dispersés, d'autres sont transférés au budget du ministère de l'économie et des finances. Croyez-vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, que ce soit de bonne méthode ?

En conclusion, si 1969 doit être une année de réflexion, puisque peu d'actions nouvelles seront engagées, il convient peut-être, monsieur le ministre, que l'administration en profite pour aborder l'année 1970 avec un visage nouveau. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Vendroux, président de la commission des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jacques Vendroux, *président de la commission des affaires étrangères.* Monsieur le ministre, je ne crois pas que vous serez surpris de m'entendre soutenir votre budget, non pas seulement pour ce qui concerne les crédits, d'ailleurs limités, mis à la disposition de votre département ministériel — encore que j'aie, comme d'autres, un souhait à exprimer à ce sujet — mais aussi et surtout, par delà les chiffres, parce que j'y trouve l'occasion d'approuver les lignes directrices de notre politique étrangère, comme l'a d'ailleurs fait, à une large majorité, la commission que j'ai l'honneur de présider. Ce qu'une fois de plus je désire aujourd'hui souligner dans mon bref propos, c'est l'extraordinaire et réconfortante expansion du rayonnement de la France depuis quelques années ainsi que l'amitié que lui porte la quasi-totalité des peuples. Il est d'ailleurs assez décevant de constater que c'est chez nous que l'on conteste ou minimise la réalité de son prestige ou même qu'on veut rabaisser

la mesure au niveau sordide de ce qu'on qualifie ironiquement d'auto-satisfaction ou de manie de la grandeur.

Je sais bien qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours une certaine catégorie de journalistes payés pour démolir, des augures surranés et aigris, et aussi des hommes politiques voués à l'opposition systématique et qui, au détriment de l'intérêt national, se donnent l'illusion de pouvoir infléchir la politique intérieure en jouant d'influences extérieures.

Heureusement pour la France, ces amers ou ces impatients ne sont pas trop écoutés à l'étranger, sauf — et il faut le déplorer — dans certains milieux européens supranationaux ou dans certaines sphères dites atlantiques. Ceux-là se complaisent à mettre en lumière les difficultés plus que les réussites de notre pays. Mais, quels que soient les efforts de contre-propagande dont usent certains mauvais génies ou certains prophètes de malheur, ils ne peuvent rien contre le grand élan qui porte actuellement les peuples du monde entier vers la France.

Où qu'on aille aujourd'hui, on ressent l'extraordinaire attirance de la nation française. Même si parfois sont soulignées ses insuffisances ou ce qu'on croit être ses erreurs, c'est toujours en faisant valoir que les réticences et les réserves exprimées ne constituent qu'une réaction amicale, justifiée, avant tout, par l'admiration et, souvent, par la gratitude qui lui sont portées.

Beaucoup d'entre vous, mes chers collègues, ont constaté, comme j'ai pu maintes fois le constater moi-même, en tel ou tel pays lointain, que la simple annonce de notre qualité de Français éclaire les regards et anime les sourires. Nous trouvons maintenant tout naturel, après des expériences renouvelées, que les visites du Président de la République française galvanisent et exaltent des centaines de milliers de Polonais, de Roumains ou de Turcs. Mais lequel d'entre nous aurait pu croire, il y a seulement dix ans, qu'une simple délégation de cinq membres de notre Assemblée, visitant un pays sans aucun lien traditionnel avec le nôtre, la Libye par exemple, serait l'objet d'une réception, d'une chaleur et d'un enthousiasme inoubliables, marquée non seulement par la courtoisie et l'empressement de ses plus hautes personnalités mais également par l'amitié spectaculaire d'une population dont on sentait qu'elle voulait honorer spécialement la France à travers ses modestes représentants.

De tout cela, qu'on me permette de le dire, il faut remercier en premier lieu le général de Gaulle dont l'inégalable prestige, en quelque lieu du monde que ce soit, émeut les cœurs les plus simples et marque les cerveaux les plus forts. Il faut en remercier aussi le Gouvernement qui assume avec lucidité et autorité la conduite de notre politique, sans oublier nos diplomates qui, à peu près partout, ont acquis une prépondérance morale sur beaucoup de leurs collègues des autres nations.

Nous avons donc le droit, sans démesure et sans orgueil, de ne pas suivre ceux qui sous-estiment systématiquement la portée, et j'oserai dire l'intérêt, de notre politique de prestige — qu'on me pardonne le mot — et de bonne entente sentimentale à l'égard des autres nations, et plus particulièrement de celles qui, dans le tiers monde, désirent notre coopération.

Je ne m'attarderai pas à développer le thème traditionnel de la diffusion de la culture française dont chacun ici mesure autant que moi la nécessité, ni à souligner les perspectives séduisantes qu'ouvre la francophonie. D'autres l'ont fait ou le feront mieux que moi. Je n'ouvrirai pas non plus le dossier des conséquences bénéfiques, sur le plan de nos échanges commerciaux, du renforcement de nos liens d'amitié avec tel ou tel Etat susceptible de conclure avec le nôtre des accords économiques.

Je veux simplement répéter, une fois de plus, parce que c'est au fond l'essentiel, combien encourageant est le rayonnement actuel de la France. Ce n'est ni celui du nombre, ni celui de la puissance, ni celui de la force ; il procède de ce que l'humanité offre de plus noble lorsqu'elle met en jeu les qualités de l'esprit et celles du cœur.

Mais ce rayonnement et l'influence qui en découle ne doivent pas être égoïstement limités à notre seul profit. Ils doivent contribuer dans l'avenir, encore plus que maintenant, à créer le grand courant qui assurera la paix du monde.

Qui pourrait contester, par exemple, que l'espoir né le 31 octobre dernier d'une paix concertée au Viet-Nam ait été facilité — c'est le moins qu'on puisse dire — par le choix antérieur de Paris comme siège des négociations, par l'ambiance d'objectivité, de mesure et de compréhension où s'y sont trouvées plongées les délégations en présence, et par les sages avis exprimés au nom de la France ?

Certains vont sans doute prétendre que, dans une affaire à laquelle nous n'avons pas pris une part directe, il est bien osé de nous attribuer quelque mérite. L'Histoire dira un jour quelle a été en ces circonstances l'influence réelle de la France.

C'est pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, que vous devez pouvoir disposer des moyens financiers suffisants pour mettre en valeur une politique étrangère dont la validité ne peut être critiquée par aucun observateur de bonne foi.

En conséquence, non seulement nous ne vous mesurerons pas les moyens que ce budget met à votre disposition, mais nous regrettons — je le dis comme mes collègues — que la règle d'austérité qu'imposent les circonstances, interdise encore cette année une augmentation, pourtant nécessaire, de certains crédits.

C'est qu'en effet, faute de ressources plus larges, le magnifique outil que constitue pour la France l'attirance qui est actuellement la sienne n'est pas suffisamment utilisé, j'allais dire exploité.

Les peuples du tiers monde, qui nous veulent du bien et recherchent notre amitié, nous situent le plus souvent dans un cadre historique, politique, sentimental, certes fort flatteur, mais restent assez ignorants de la place que nous occupons dans les domaines de la science et de l'économie. Ils nous considèrent plus comme des penseurs et des idéalistes que comme des industriels et des commerçants.

Je pense donc que l'Etat, dans son action à l'étranger, devrait pouvoir ramener au niveau de sa propagande culturelle, dont l'éloge n'est plus à faire, sa propogande économique et, parallèlement, encourager et soutenir les initiatives et le dynamisme de nos entreprises, souvent encore beaucoup trop timides au regard de la concurrence internationale.

Je laisse le soin à nos éminents rapporteurs de vous soumettre à ce sujet les réflexions qu'a suscitées, au sein de la commission des affaires étrangères, la présentation de votre budget, notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer — j'y viens à mon tour — la puissance et la fréquence de nos émissions radiophoniques par ondes courtes vers l'étranger.

Mais ce n'est là qu'un point parmi d'autres dans le détail desquels je n'entrerai pas aujourd'hui.

Je m'en tiendrai, pour conclure, à une considération d'ordre général, que j'exprime avec d'autant plus de plaisir qu'elle est fort réconfortante, monsieur le ministre ; n'en déplaise aux pessimistes et aux dénigreurs, lorsqu'on voyage, en 1968, dans n'importe quel pays étranger, on est vraiment fier d'être Français. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Joxe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Louis Joxe, *rapporteur pour avis.* Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'avis que je vais exprimer, au nom de la commission des affaires étrangères, porte sur la partie du budget relative à l'équipement général du quai d'Orsay et à certaines entreprises parmi lesquelles je mettrai en lumière tout spécialement celles qui concernent l'information et les services de presse vers l'étranger.

L'exposé qu'a fait tout à l'heure M. le rapporteur de la commission des finances me dispense d'entrer trop dans le détail des chiffres, mais je rappelle que le total des dépenses prévues s'élève à un milliard de francs environ et qu'il s'y ajoute quelques dépenses en capital qui sont bien modestes cette année.

Dans le temps qui m'est imparti, je ne m'appesentirai pas sur les détails. Je parlerai surtout de questions de méthodes et de moyens et guère de politique étrangère bien que tout se tienne et que les instruments d'une maison sont faits pour soutenir, porter et développer cette politique.

Je voudrais cependant revenir brièvement sur les chiffres. Ce budget fait apparaître une augmentation illusoire de crédits car, si nous nous acquittons scrupuleusement de notre tâche de critique qui s'impose, nous constatons que l'augmentation des crédits pour la partie du budget qui me concerne est de 0,5 p. 100 sur l'an dernier alors que l'an dernier il était en progression de 2,5 p. 100 sur l'année précédente.

Je sais bien qu'une fois de plus le ministère des affaires étrangères a su avec ingéniosité et avec intelligence tirer parti de certains virements internes et qu'il tirera aussi parti de certains retards dans l'utilisation des crédits et qui ne lui sont pas imputables. Je sais bien, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Arthur Conte, que la diminution des crédits, par exemple, de l'aide militaire à l'étranger et l'augmentation de la contribution à l'organisation européenne pour la recherche nucléaire sont là pour prouver qu'on n'a pas manqué d'imagination dans la présentation de ce budget.

Au total les possibilités financières nouvelles — et non pas les augmentations — sont d'environ 9 millions de francs.

Or il s'agit de tout notre appareil administratif et des moyens consentis, je le répète, pour informer et pour documenter l'étranger. Cet ensemble prend vraiment le caractère de la peau de chagrin. En effet, ces crédits qui, en 1938, représentaient 31 p. 100 du budget des affaires étrangères, n'en représentent plus que 17 p. 100 en 1968, et pour 1969, cette proportion tombera aux environs de 16,5 p. 100.

Cette régression est d'autant plus dommageable que les augmentations de crédits qui ont été notées ces dernières années étaient pour la plupart dues à de simples décisions prises en conséquence de l'augmentation des traitements de la fonction publique.

Nous assistons à la même régression en ce qui concerne les dépenses en capital et les investissements.

Certes, mesdames, messieurs, ces constatations ne provoquent pas dans l'esprit de votre rapporteur la moindre surprise. Le Gouvernement a fait savoir que le budget serait comprimé et rationné, mais la commission a le devoir de donner les avis nécessaires et d'émettre le vœu que, dès que l'état des finances du pays le permettra, les moyens de fonctionnement soient donnés à ces services et que puissent être relancés des projets remarquables, très bien conçus et qui avaient déjà donné des résultats, pour faire en sorte, si je puis dire, que la séance reprenne ou continue.

Voyons d'abord le fonctionnement des services.

Vous m'excuserez de ce que mon exposé peut avoir d'austère sur le fonctionnement des services, mais il faut toujours qu'on en parle car des troupes en marche ont besoin de se sentir soutenues. Sur ce point la partie du budget que je rapporte ne comporte pas beaucoup de créations d'emploi cette année — une cinquantaine environ — mais je dois noter que pour la première fois le budget des affaires étrangères met fin à une espèce d'inflation désordonnée et anarchique qui consistait à recruter de plus en plus de chargés de mission et de contractuels aux dépens même de son équilibre. Nous ne pouvons que saluer en passant cette décision qui sera, je l'espère, suivie d'effets à l'avenir. D'ailleurs les attributions de ces postes sont judicieuses. D'une part il faut faire face à l'énorme augmentation de charges des services de l'état civil qui se voient confier d'autant plus de responsabilité qu'il s'agit soit de reprendre les états civils d'Algérie, soit de faire face aux disparitions de certains dossiers, non pas seulement en Algérie, mais en Indochine et ailleurs.

Je citerai à l'attention de l'Assemblée deux points, montrant le caractère bénéfique de ces augmentations modestes.

L'un est la nécessité de tenir notre rang en matière de chiffrage. Là l'augmentation est effrénée et cela n'est pas du gaspillage, car elle correspond très exactement à la multiplication des relations internationales. L'autre, qu'on me permettra de signaler en passant, est que le quai d'Orsay va pouvoir faire face à un engagement qu'il vient de prendre et qui est d'ouvrir nos archives diplomatiques à partir de 1919 jusqu'en 1939, c'est-à-dire une période pour laquelle déjà les Allemands, les Américains, les Anglais ont livré aux historiens tous les trésors qu'ils possédaient. Cela est important. La science française y gagnera.

C'est tout pour les emplois. C'est peu et nous y reviendrons.

Pour ce qui est des problèmes mêmes de gestion de ce personnel, je voudrais attirer votre attention sur deux faits : l'un est heureux, l'autre l'est moins.

Le fait heureux — je rejoins là ce que je disais tout à l'heure au sujet de certains recrutements hasardeux en matière de contractuels — c'est que les mesures de réglementation sont prises cette année pour donner un statut à tous ces hommes qui ont été recrutés un peu au hasard, non pas au hasard du point de vue de leur qualité, mais au hasard des contrats, sans perspectives réelles, sans statut. La situation d'un grand nombre d'agents des catégories C et D sera dès cette année vraiment régularisée.

Le fait moins heureux c'est que je ne vois rien, même en filigrane, qui concerne la situation générale du personnel, c'est-à-dire cette fameuse pyramide, qui n'est jamais — on le sait — en matière de fonction publique une vraie pyramide. Elle est déséquilibrée en raison de l'adoption par les affaires étrangères d'un grand nombre d'agents venus de la France d'outre-mer et des corps de contrôle, ce qui était d'ailleurs normal et justifié. Il n'en reste pas moins que, selon le langage administratif en usage, il y a distorsion entre les offres d'emplois et le nombre de conseillers de première et de deuxième classe. La situation s'améliorera vers 1975. Mais ne serait-il pas possible — c'est une suggestion que je fais — qu'on n'attende pas jusque-là les mises à la retraite qui seront alors nombreuses, et que le département des affaires étrangères utilise, par anticipation, au moyen par exemple de congés spéciaux, ces possibilités lointaines ?

Les services à l'étranger n'apportent pas en matière de gestion de grandes nouveautés. Il s'agit de virements tout à fait normaux provoqués par l'actualité. Cependant, la commission des affaires étrangères eût aimé qu'un certain compte fût tenu des observations présentées d'année en année, et auxquelles on ne semble pas attacher le prix que nous y attachons nous-mêmes.

Certaines pratiques tout à fait anachroniques ont cours au département des affaires étrangères ; elles concernent les voitures, par exemple, et les frais de déplacement qui sont encore payés sur mémoire, alors que, partout ailleurs, et surtout en France métropolitaine, le régime forfaitaire est, en cette matière, de pratique courante. Ce régime permettrait à l'agent de s'organiser comme il l'entend et d'éviter, en recourant à la location de meubles sur place, que ses propres meubles ne fassent le tour du monde de façon régulière. Il pourrait aussi louer des locaux.

Puisque nous parlons de gestion, monsieur le ministre, je vous fais part du vœu de la commission des affaires étrangères de voir organiser de façon méthodique une politique de débouchés pour l'emploi dans les organismes internationaux, par exemple, du personnel en surnombre. L'exemple donné à cet égard par le ministère de l'intérieur qui affecte des agents dans des postes hors de son administration propre, doit être suivi par le ministère des affaires étrangères.

Certains membres de la commission ont souhaité, je le dis pour mémoire, que la mobilité des agents soit plus réglementée, quant à leur séjour à l'étranger et à Paris.

Mais le point le plus important me semble être constitué par les interventions publiques. Il s'agit ici essentiellement de la presse et de l'information.

Quiconque a vécu la vie de cette maison se doit de souligner l'importance et la qualité de l'effort fait depuis dix ans dans ce domaine. Qu'il s'agisse de l'information distribuée aux postes, du matériel — qui a une valeur à plus long terme — ou des émissions à l'étranger, l'effort est considérable. Je souligne à quel point nos postes sont maintenant installés dans l'actualité. Le réseau de télétypes les met en rapport constant avec la maison mère. Le service de presse se comporte comme une véritable agence constituée pour l'information, pour diffuser immédiatement dans le monde les discours, les interventions, les rapports des uns et des autres. Ainsi nos postes à l'étranger sortent de l'isolement où ils se trouvaient, livrés qu'ils étaient aux radiodiffusions locales ou aux informations des agences locales. Tout ce monde de la diplomatie française est maintenant installé constamment dans l'actualité. Il en est de même du matériel de documentation dont nous avons eu l'occasion, ces jours-ci d'ailleurs, d'estimer la valeur sur place, et de ces grands bureaux relevant en quelque sorte de nos services, celui de New York, qui couvre toute l'Amérique, ceux de Londres et de Bonn. Tout cela est de l'excellent travail.

Pour les émissions de radio à l'étranger on fait ce qu'on peut. Là, les réflexions amères dont le ministre des affaires étrangères a l'habitude, vont évidemment se retrouver cette année.

Je sais qu'il s'agit d'une question d'équipement national. Je sais que l'on fait ce qu'on peut avec les émissions sur ondes courtes. En vérité, il faudrait doter le pays d'un ensemble qu'il ne possède pas et dont il n'a même pas le commencement.

Je sais également que c'est une question de structures administratives et qu'il conviendrait de concentrer tous les efforts entre les mains d'hommes responsables de A à Z.

Je le sais. Je n'y insisterai pas davantage, le temps ne me le permet pas. Mais je pense, monsieur le ministre, que vous serez sensible au vœu de la commission des affaires étrangères qui, sans aucun doute, attend beaucoup de vous dans ce domaine.

Ces observations sont dominées par l'écart qui existe, dans le présent projet de budget, entre les moyens techniques et les moyens humains et cela est grave car, je le répète, tout est lancé, à l'exception de ce qui concerne la radiodiffusion.

Il ne suffit pas d'envoyer du matériel à l'étranger ni même de diffuser rapidement une information substantielle ; il faut que cette information puisse être exploitée sur place et, de ce point de vue, je dois dire que si, au cours des dernières années, 80 emplois ont été créés pour un personnel spécialisé, si actuellement 60 postes sont dotés du personnel nécessaire, il en reste plus d'une centaine à mettre au point.

Voilà, monsieur le ministre, les observations que je me devais d'apporter. Je l'ai fait, j'en ai conscience, en termes mesurés et presque « diplomatiques », mais ce budget présente des risques dont nous devons prendre conscience. Il ne doit pas servir d'exemple pour l'avenir. Il devra l'année prochaine être suivi d'un effort redoublé en faveur de cette maison que vous dirigez avec l'autorité que vous apportez en toute circonstance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et la coopération technique. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Xavier Deniau, *rapporteur pour avis.* Je ne reprendrai pas les chiffres de ce budget que je rapporte pour avis au nom

de la commission des affaires étrangères, puisqu'ils ont été déjà précisés par mon collègue, le rapporteur de la commission des finances.

Répétons seulement qu'il s'agit là d'un budget de croisière dont l'augmentation est très inférieure au mouvement général du budget national.

Nous pourrions donc, à ce sujet, parler d'un budget d'attente qui se contente d'assurer ce qui existe, de procéder à quelques transferts — qui témoignent, nous en sommes heureux, d'une réflexion particulière — dans l'attente de jours meilleurs où nous connaîtrons une extension de nos activités.

L'état de nos relations culturelles, dans l'ensemble, n'est pas mauvais.

Ainsi que l'a rappelé le très actif directeur général de l'Alliance française, M. Blancpain, il y a quatre fois plus d'hommes dans le monde entier qui lisent le français qu'il n'y en avait en 1950, et si la situation de notre langue à l'étranger peut apparaître moins brillante qu'elle l'était avant 1914, où le français était la langue diplomatique unique, elle est certainement meilleure qu'en 1939. De nombreuses couches nouvelles — en particulier des techniciens — ont été touchées par notre culture et notre civilisation alors qu'auparavant, ils se formaient dans d'autres langues.

Je voudrais, monsieur le ministre, revenir sur quelques points particuliers qui ont attiré spécialement l'attention de la commission des affaires étrangères. En premier lieu je joins le souhait de la commission des affaires étrangères à celui de la commission des finances qui voudrait qu'un nouveau plan quinquennal soit établi. Celui sous l'empire duquel nous étions jusqu'à présent est clos cette année. C'est dire que l'année 1969 est une année hors plan. Un plan quinquennal a plusieurs effets heureux : tout d'abord il oblige vos services à un effort de réflexion particulier sur le fond, les moyens et les finalités des actions entreprises en matière culturelle et de coopération technique.

Nous avions dit, il y a quelques années, combien nous étions satisfaits du rapport qui avait été présenté par les hauts fonctionnaires de votre département en vue de l'établissement du plan précédent.

Ensuite, un plan quinquennal lie les services du ministère des finances et les oblige à la constance dans l'effort. Il est impossible, en matière de relations culturelles et de coopération technique, d'être soumis aux aléas d'un budget annuel quand il s'agit d'établir des programmes pour des établissements ou des actions de coopération.

Je rappelle également que notre commission avait souhaité, en 1964, être associée aux travaux préparatoires du futur plan quinquennal. Il conviendrait, monsieur le ministre, que, dans le cadre du VIe Plan, une commission spécialisée se préoccupe de nos relations culturelles ainsi que de notre coopération avec l'étranger et établisse un programme.

La commission s'est inquiétée de l'utilisation des bourses que nous accordons à des étudiants étrangers. Dans ce domaine, un très grand effort a été accompli puisque nous sommes passés, en dix ans, de 600 à 5.000 bourses, ce qui est méritoire. Mais a-t-on réfléchi suffisamment sur l'usage qui est fait de l'aide que nous apportons de cette façon à de nombreux pays, dont la plupart sont en voie de développement ?

L'expérience montre, en effet, qu'un très grand nombre de boursiers ne rentrent pas chez eux à l'issue de leurs études. On a même cité, l'an dernier, le cas du Togo, qui comptait autant de médecins en France qu'il y avait de médecins français, au titre de l'aide technique, sur son territoire.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'être exclusif et de considérer que tous les médecins étrangers doivent retourner dans leur pays d'origine et que tous les Français doivent rester chez eux. Les échanges sont utiles. Mais une sorte de péréquation paraît souhaitable et il convient d'y veiller, monsieur le ministre. Il serait bon que vous vous entendiez avec les pays intéressés, dans le cadre de nos accords culturels et de coopération, pour que soit précisé le sort des boursiers que nous formons pour leur compte. C'est, à notre avis, la meilleure solution, celle qui consiste à nous en préoccuper nous-mêmes à l'échelon national étant beaucoup moins satisfaisante.

Je voudrais vous féliciter, monsieur le ministre, avec un plaisir particulier et au nom de la commission tout entière, pour le soin que vous avez apporté cette année au développement de notre coopération avec le Québec et pour avoir inscrit dans votre budget un crédit en augmentation, alors que vous étiez préoccupé par un équilibre budgétaire difficile à établir.

Je ne reprendrai pas les chiffres figurant dans mon rapport écrit. Mais je dis qu'il est satisfaisant de constater qu'une action qui, au début, était considérée comme marginale, presque anormale, est devenue une action admise et efficace.

Il y a cinq ans, je m'en souviens, alors que j'étais pour la première fois rapporteur de ce budget, les services du ministère des affaires étrangères m'avaient répondu qu'il n'était pas question de faire de la coopération technique avec le Canada, encore moins avec le Québec, parce qu'il ne s'agissait pas de pays sous-développés selon les normes de l'U. N. E. S. C. O. et qu'on ne pouvait coopérer qu'avec des pays en voie de développement et non avec des pays déjà développés.

On a fait un long chemin depuis puisqu'il s'agit aujourd'hui non plus de crédits indicatifs, mais d'une très importante action qui recueille, je le répète, l'agrément de la commission des affaires étrangères tout entière.

Je ferai la même remarque en ce qui concerne la francophonie, qui paraissait être seulement l'idée de quelques-uns il y a quelques années et qui maintenant a droit de cité politique. Comme la commission des finances, la commission des affaires étrangères se réjouit de l'évolution de la politique française à cet égard.

Nous sommes heureux de voir que la réserve que le Gouvernement avait manifestée à ce sujet pendant quelques années — réserve qui était d'ailleurs compréhensible et qui procédait d'une prudente modestie plutôt que d'une méfiance à l'égard du mouvement dit de la francophonie — se soit transformée en une approbation véritable.

Nous nous en sommes aperçus ces derniers mois, puisque de nombreuses réunions relevant de la francophonie se sont tenues en France, notamment celle du Conseil international de la langue française et celle, évoquée par M. Dusseaulx, de l'Association internationale des parlementaires de langue française, avec un éclat particulier.

Il importe maintenant, monsieur le ministre, de passer du plan des déclarations à celui des réalités administratives, même si vous éprouvez quelque difficulté à convaincre l'ensemble de vos services de renoncer à certaines habitudes ou de s'en créer d'autres.

La francophonie, qui est, comme l'on sait, la mise en œuvre de la solidarité naturelle des peuples dont la langue maternelle ou la langue de communication internationale est le français, ne pourra véritablement entrer dans les faits que si nous prenons un certain nombre de dispositions conjointement avec la trentaine de pays intéressés dans des domaines bien précis, tels que l'établissement d'un marché commun des biens culturels, l'élaboration d'une politique multilatérale d'équivalence en matière de diplômes, la création d'une agence de coopération culturelle et technique des pays de langue française — qui a été demandée dès l'origine avec insistance par les quinze membres de l'Organisation de coopération des pays africains et malgache et à laquelle tous les autres pays de langue française se sont intéressés — enfin, une action conjointe en matière de communications de l'avenir, donc en matière de satellites de télécommunications. Un projet « Symphonie », en particulier, intéresse la France et le Québec, auquel il serait possible d'associer l'ensemble des pays de langue française.

Quant à la diffusion de la langue française, je rappellerai la résolution du 19 décembre 1967 de l'Organisation des nations unies demandant que la parité du français et de l'anglais dans les organisations internationales ne reste plus théorique mais devienne pratique. Mais je crains qu'aucune mesure vraiment effective n'ait été prise. En tout cas, je n'ai pu recueillir auprès de vos services, monsieur le ministre, d'éléments très précis à cet égard. Je souhaite que l'on suive attentivement l'application de cette résolution, avec l'aide des autres pays de langue française, au sein non seulement de l'Organisation des nations unies, mais aussi de l'ensemble des organisations spécialisées qui en relèvent.

Un autre développement auquel votre projet de budget n'est pas indifférent et que nous approuvons concerne nos relations avec l'Europe de l'Est.

Le rôle que nous jouions naguère dans la vie culturelle de ces pays, dans leurs recherches de différenciation, d'ouverture sur le monde, doit redevenir et redevient actuel. Je signale, en particulier, l'intérêt qui s'attache à une application complète et soigneuse de notre accord de coopération culturelle et technique récemment passé avec la Tchécoslovaquie.

J'examinerai brièvement l'aide multilatérale. Les commissions ont constaté que les crédits affectés par la France aux différentes formes d'aide multilatérale avaient doublé en cinq ans. En fait, il s'agit surtout de crédits relevant des institutions spécialisées de l'Organisation des nations unies. Or nous n'avons pas l'impression que l'amélioration de l'efficacité de ces organismes soit proportionnée à l'augmentation considérable des crédits.

Il est bien connu que l'aide multilatérale est plus coûteuse et moins efficace que l'aide bilatérale. Il faudrait veiller, en se libérant des automatismes, et le groupe de Genève ne semble pas y être parvenu, à une meilleure vérification de l'emploi de l'argent qui nous est demandé, et donc à limiter notre effort quand des besoins évidents n'apparaissent pas. On pourrait alors affecter les crédits ainsi épargnés à cette agence de coopération culturelle et technique de langue française dont je vous ai entretenu.

Je constate, par exemple, l'augmentation inattendue mais constante de notre dotation annuelle au secrétariat général international de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Je me demande s'il y a là un automatisme ou une volonté politique.

Nous voudrions, monsieur le ministre, comme le demande la commission des finances, que les méthodes et les moyens de la coopération soient revus de près, à la fois sur le plan local, dans les pays avec lesquels nous coopérons, et sur le plan métropolitain.

La dispersion des statuts, des moyens, des méthodes et des canaux n'est, en effet, certainement pas favorable à la meilleure administration de notre coopération.

M. le président. Je vous invite à conclure, monsieur Deniau.

M. Xavier Deniau, *rapporteur pour avis.* Je vais essayer de vous donner satisfaction, monsieur le président.

M. le président. Si je suis obligé d'être sévère, c'est parce que nous volons du temps, si je puis dire, à ceux qui siégeront la nuit prochaine. C'est pour préserver à la fois la santé de nos collègues, et peut-être davantage encore — qu'on me pardonne! — celle du personnel, que je dois veiller à ce que les temps de parole soient respectés.

M. Xavier Deniau, *rapporteur pour avis.* Parmi les méthodes et les moyens de notre coopération, le service national, qui fournira l'an prochain 6.500 jeunes gens, mérite une mention particulière.

Nous nous réjouissons toujours du développement de ce moyen d'action qui devient préférentiel. Mais un problème se posera si le service national de douze mois vous prive d'un grand nombre d'appelés et de volontaires.

La commission vous suggère d'étudier, en liaison avec le ministère des armées, une méthode qui permettrait de dégager une nouvelle catégorie de « bons pour le service » en coopération.

Nous avons remarqué qu'un grand nombre d'intellectuels ou de spécialistes sursitaires, dont la santé n'est pas si mauvaise, sont après de longues études exemptés du service militaire. Peut-être pourrait-on, en liant le renouvellement de leur sursis à un engagement de leur part d'accepter ce mode du service national, recruter parmi eux des coopérants supplémentaires.

Je voudrais, pour terminer, évoquer le rôle du rapporteur.

J'ai lu, dans les mémoires de l'ambassadeur de Saint-Aulaire, que les services du ministère des affaires étrangères ne voyaient leur ministre — c'était à l'époque Alexandre Ribot — qu'une fois par an, lorsqu'il venait présenter au rapporteur du budget ses hauts fonctionnaires et ses services. C'était, il est vrai, l'époque du régime d'assemblée et l'on attachait une importance particulière à l'opinion du rapporteur.

Nous ne sommes plus en régime d'assemblée et nous ne demandons pas un traitement aussi solennel. Je constate cependant que les suggestions faites par la commission des affaires étrangères depuis cinq ans ont très souvent précédé les décisions du Gouvernement. Faut-il y voir l'influence de la commission ?

Ainsi, pour la stabilisation de notre action en Afrique du Nord, malgré l'intérêt assidu que vos services marquent, au Maroc par exemple, le redéploiement sur la surface du globe de nos moyens d'action, le retour de la coopération technique à la compétence du ministère des affaires étrangères, le développement du service national, le renforcement de notre action vers le Québec et la reconnaissance de la francophonie, il semble que nous ayons été des précurseurs. Je souhaite que, de même, dans les domaines que je viens d'aborder au cours de ce bref exposé, nous ayons eu également raison avant l'événement et que le Gouvernement tienne compte de nos suggestions.

Je souligne enfin avec satisfaction que le présent avis a été adopté à l'unanimité par la commission des affaires étrangères. Cela démontre de façon éclatante que, lorsqu'il s'agit de notre image à l'étranger et de l'avenir de notre civilisation, il n'y a pas de divergences entre les différentes familles politiques et spirituelles de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre Weber, *rapporteur pour avis.* Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, après les rapports très documentés de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères, voici venu, pour le rapporteur de la commission des affaires culturelles, le moment de vous fournir son avis sur le budget des relations culturelles.

Je m'attacherai essentiellement à dégager la philosophie de vos interventions budgétaires dans ce domaine, et nul ne sera étonné si, d'emblée, j'affirme l'intérêt majeur que porte notre commission aux responsabilités et à l'orientation de votre action.

C'est, en effet, avant tout sur une politique étrangère recherchant la compréhension et l'entente entre les peuples, maintenant et consolidant la paix, qu'une politique générale de progrès économique et humain peut se développer.

Oui ! à quoi bon penser l'avenir, construire, équiper, faire du social, si des tensions internationales doivent entretenir de dramatiques et dévastateurs conflits ?

La diplomatie française tend avec bonheur, depuis des années, aux buts pacifiques souhaités. Son action ne peut être que confortée par les efforts généreux et intelligents de la France en faveur de la diffusion dans le monde de sa langue, de sa pensée, de sa culture, de sa science et de ses techniques.

La commission des affaires culturelles a noté que, du fait de son austérité, le budget de 1969 n'offrait pas un relèvement des crédits de nature à développer les efforts poursuivis par la France, depuis dix ans, dans le cadre des deux premiers plans d'expansion culturelle.

Cette fin d'année correspond à la fin du deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle.

Vous me permettrez, monsieur le ministre, d'adresser, au nom de la commission, des remerciements et des félicitations à votre directeur des relations culturelles, M. Jean Basdevant, qui, depuis huit ans, a mis son intelligence, son cœur et son dévouement à la disposition de ces plans d'expansion culturelle, et d'y associer les vœux sincères que nous formulons pour sa réussite dans ses prochaines responsabilité d'ambassadeur de France à Alger. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

A l'audition du rapport précédent, l'Assemblée a appris ce que sont la ligne directrice de notre action, ses moyens humains et financiers, ses équipements.

Le budget de 1969, je le répète, est un budget d'austérité, et sa modeste majoration sera absorbée par les augmentations de salaires et de charges.

Pour conserver aux actions entreprises une efficacité suffisante, des choix ont été proposés. Une priorité a été réservée à la formation des hommes. Un nouveau déploiement géographique de l'action culturelle a été envisagé.

C'est ainsi qu'un effort particulier est retenu en faveur de pays n'ayant encore que trop peu bénéficié de notre action, alors que celle-ci sera, par contre, réduite dans d'autres secteurs jusqu'à présent plus favorisés.

C'est 45.000 personnes qui exercent à l'étranger, à des titres divers, dont 30.000 enseignants et, parmi eux, 4.000 jeunes militaires du contingent.

Le nombre des bourses va passer, en 1969, à 5.500, les bourses d'études étant de 500 francs, les bourses de perfectionnement de 750 francs.

C'est près de 700.000 élèves qui seront imprégnés de la langue et de la culture françaises dans les établissements d'enseignement secondaire à l'étranger, dont 100.000 dans des institutions purement françaises. C'est des centaines de milliers de personnes qui, dans le monde, fréquentent nos institutions et nos centres culturels.

Si, conformément au principe des choix évoqué précédemment, il y aura maintien ou réduction de notre effort en Afrique, notre action va, en 1969, s'orienter vers le Québec, le Moyen-Orient, l'Amérique latine et l'Europe centrale et orientale.

On constate que les déplacements à l'étranger du premier ambassadeur de la France créent toujours un engouement accru, une curiosité nouvelle, une demande pressante en faveur de notre culture.

Nous notons avec satisfaction et reconnaissance que les voyages officiels du Président de la République sont toujours suivis de la signature d'accords culturels et de coopération technique, ou de la relance d'accords antérieurs.

Si une déception peut découler de l'insuffisance des crédits d'équipement, je dois à la vérité de souligner que le plan a été respecté dans le domaine des options en matière d'effectifs d'enseignants et d'augmentation des bourses.

Je note avec satisfaction les progrès réalisés dans le domaine de la pédagogie audio-visuelle et les remarquables résultats obtenus en matière de télévision et de cinéma. J'en ai pour preuve une documentation qui nous a été remise hier et qui traduit le nombre très important et la valeur remarquable des films qui peuvent être diffusés par la France à l'étranger sur des sujets très divers. A ce titre, la coopération entre le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'éducation nationale et l'O.R.T.F. mérite nos compliments.

Bien que les crédits affectés en 1969 à cette diffusion par la télévision et le cinéma soient réduits de 5 p. 100, les stocks constitués permettront de poursuivre, en 1969, une action très intéressante.

Je ne serai certes pas optimiste en ce qui concerne les émissions radiophoniques par ondes courtes telles qu'elles sont actuellement présentées. M. le secrétaire d'Etat de Lipkowski a évoqué d'ailleurs, devant la commission des affaires étrangères, le « douloureux problème des ondes courtes ».

Je m'en voudrais, monsieur le ministre, de ne pas faire état, dans ce rapport, de la reconnaissance que nous devons manifester à l'égard de toutes les œuvres qui, par leur action, s'associent à la vôtre et à la nôtre.

A ce titre, je veux souligner les mérites, à côté de nos instituts et de nos centres culturels, des centres de l'Alliance française, de la Mission laïque française, de l'Alliance israélite, des missions religieuses, etc. La foi et la persévérance avec lesquelles la France poursuit cette action culturelle, et sa volonté de coopération technique, portent leurs fruits.

La francophonie devient une réalité; elle peut et doit être un gage de compréhension intellectuelle et morale entre de nombreuses populations et contribuer utilement à l'avenir de l'humanité. Nos efforts ne doivent cependant pas se ralentir. Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour répondre aux aspirations pressantes de bien des secteurs du monde qui souhaitent bénéficier de nos apports.

Mais les résultats sont là qui, éloquemment, apportent la récompense : dans de nombreux pays, le français arrive à parité avec l'anglais ; de nombreux pays réinscrivent le français dans leurs programmes officiels : Syrie, Irak Ethiopie ; le pourcentage des élèves du secondaire apprenant le français en Russie passe en quelques années, de 10 à 25 p. 100 ; notre langue est de plus en plus utilisée dans les assemblées internationales.

Former les esprits et les intelligences, c'est bien ; ce n'est pas encore assez, et il faut former les cœurs et les consciences, les ouvrir à l'amitié et à la tolérance.

C'est pour moi, monsieur le ministre, l'occasion de dire officiellement tout le mérite des actions menées avec dévouement et foi par les collectivités locales en matière de jumelage. Il s'agit en ce domaine d'initiatives heureuses et fécondes qui complètent et développent utilement notre action officielle, d'initiatives qui, de ce fait, devraient mériter un appui plus substantiel de la part du budget.

Certes, nous nous réjouissons de l'existence de l'office franco-allemand pour la jeunesse, comme nous nous réjouissons de la création de l'office franco-québécois, mais nous pensons que le moment est venu où, à côté de ces activités bilatérales, la France devrait s'associer à des actions multilatérales, donnant ainsi une suite favorable à la recommandation de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe du 10 mai dernier.

Permettez-moi maintenant, monsieur le ministre, de soumettre à votre attention quelques-unes des conclusions des travaux de la commission des affaires culturelles, conclusions dont nous souhaiterions que vous les preniez en considération.

Premièrement, la commission des affaires culturelles souhaite être associée à la préparation du troisième plan quinquennal d'expansion culturelle.

Deuxièmement, la commission des affaires culturelles, consciente des résultats spectaculaires à attendre des transmissions par satellites, demande que semblable réalisation technique soit mise à l'étude et réalisée par les pays francophones. Je rappellerai, à ce titre, l'appel que lançait quelques jours avant sa mort le premier ministre québécois, M. Johnson : « Il faut que le cosmos parle français ».

Troisièmement, la commission des affaires culturelles constate avec satisfaction l'augmentation numérique, depuis des années, des militaires du contingent affectés aux relations culturelles et à la coopération technique. S'associant, en cela, à la commission des affaires étrangères, elle suggère que des sujets reconnus inaptes au service armé soient néanmoins classés bons pour la coopération.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de dire devant mes collègues — qui le savent probablement — la légèreté et la facilité déconcertantes avec lesquelles on réforme maintenant nos jeunes citoyens : des pieds apparemment plats et qui ne le sont pas, des otites qui ont existé à l'âge de deux mois et qui n'ont pas laissé de séquelles, le port de lunettes qui corrigent remarquablement bien une modeste myopie ou un astigmatisme à peu près inexistant, sont actuellement reconnus comme des motifs de réforme. Cela n'est pas sensé. Ces jeunes gens, normalement bons pour la coopération si la suggestion que nous formulons était appliquée, pourraient être intégrés dans la noble mission de la France à l'étranger et de ce fait retrouveraient peut-être une raison de vivre.

Quatrièmement, la commission des affaires culturelles, soulignant les effets heureux des jumelages tant pour la diffusion de la langue et de la culture françaises que par l'amitié qui en résulte, demande que le Gouvernement français participe financièrement à la création et à l'animation de l'office européen de la jeunesse.

A ce sujet, qu'il me soit permis de dire, non plus en tant que rapporteur mais à titre personnel...

M. le président. Ah ! non, monsieur Weber, votre temps de parole est épuisé.

M. Pierre Weber, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, je n'ai pas abusé de la parole ; je n'ai dépassé mon temps que d'une minute et demie. J'en arrive d'ailleurs à ma conclusion.

Je tiens simplement à souligner que je ne partage pas tout à fait l'avis exprimé par mon collègue rapporteur de la commission des affaires étrangères en ce qui concerne la contribution de la France au budget du conseil de coopération culturelle du Conseil de l'Europe. Il s'agit là d'une ensemble dans lequel sont mélangés harmonieusement les représentants de dix-huit pays et, dans ce mélange, les représentants de la France remplissent un rôle qui n'est que la résultante ou la suite de l'action que vous menez, sur le plan de la diffusion de la pensée française.

Monsieur le ministre, votre budget peut apparaître comme moins satisfaisant que d'habitude. Il révèle un retard de 10 p. 100 par rapport aux prévisions du Plan et c'est une source d'inquiétude. Cependant, avec 1,64 p. 100 de son revenu national consacré à l'action culturelle, la France demeure en tête des pays mondiaux. Nous pourrions en fin de compte nous déclarer satisfaits et nous dire que si nous faisons un peu moins de ce que nous voudrions, nous faisons au-delà de ce que nous devrions.

Cependant, en matière de coopération culturelle et économique, en matière d'entraide entre les nations, rien ne peut être jugé suffisant. Le développement des relations entre les hommes et les nations demeure au xxe siècle, la seule chance de sauvegarde d'une paix encore bien fragile.

Au terme de cet exposé, j'émets donc un avis favorable au projet de budget des relations culturelles que vous nous avez soumis, monsieur le ministre. J'espère qu'il vous sera possible de répondre favorablement aux sollicitations que nous vous avons présentées. Cette réponse favorable renforcerait le dynamisme, la foi et l'espérance de tous ceux qui, à des titres et à des postes divers, œuvrent au nom de la France en faveur de la paix dans un monde libre et tolérant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Bousquet. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Raymond Bousquet. Mesdames, messieurs, la diplomatie française et son chef M. Michel Debré viennent de remporter deux importants succès. Certains de nos collègues ont fait état tout à l'heure, et à juste titre, des inquiétudes que leur inspirait la situation internationale sur un certain nombre de points fort importants. Il me paraît utile, maintenant, de mettre l'accent sur deux aspects, tout récents et positifs, de notre action diplomatique.

Le premier, c'est l'arrêt des bombardements au Nord Vietnam. L'action menée par la France et, notamment, par notre ministre des affaires étrangères, de façon discrète mais très efficace, vient de nous permettre d'aboutir sur un plan essentiel pour la paix à un très grand succès.

Le deuxième point qui doit lui aussi nous rassurer et nous encourager, résulte de la récente conférence de Bruxelles. Là aussi un progrès marqué vient de se manifester. Nous le devons à M. Michel Debré.

Pour la première fois depuis des mois, vous avez, monsieur le ministre, réussi avant-hier, à Bruxelles, à dénouer, sur le plan de la construction et du développement du grand marché que nous avons en vue, une situation dont la stagnation et l'immobilisme inquiétaient à juste titre tous ceux que préoccupe le passage indispensable des Six du stade de l'union douanière au stade de l'union économique.

La journée du 5 novembre doit être, par les progrès incontestables qu'elle a marqués en la matière, considérée comme particulièrement positive.

Cette victoire est d'autant plus remarquable qu'elle succède à une situation particulièrement pénible, difficile, angoissante, qui a duré un an au moins. En effet, lorsqu'on étudie le vaste problème de l'Europe, on s'aperçoit qu'un facteur très regrettable s'est depuis de nombreux mois exercé dans un sens que je qualifierai de négatif. Ce facteur est constitué par la position de nos partenaires à l'égard de l'élargissement de la Communauté.

Avant-hier, nous avons repris l'initiative : alors que jusqu'au 5 novembre nous demeurions en position défensive, nous venons de réussir à faire renvoyer à l'unanimité aux représentants permanents le texte d'une résolution particulièrement encourageante.

Certes, cette résolution se réfère à l'élargissement des Communautés — il ne pouvait en être autrement — mais, c'est là le fait important, elle met l'accent sur le renforcement interne de la C. E. E. ; sur son développement dans des conditions telles que notre Marché commun actuel puisse franchir le stade douanier pour accéder au stade économique.

Revenons quelques instants au contexte passé pour en montrer toutes les difficultés et faire valoir l'importance du succès remporté.

Vous vous souvenez de l'attitude de nos partenaires en 1968. Nous avons trouvé dans le gouvernement de la R. F. A., depuis le début de l'année, une coopération certaine, nuancée, il est vrai, du souci de ne pas déplaire à nos partenaires. Si nous pouvons enregistrer un avantage, le communiqué franco-allemand du mois de février 1968, nous devons aussi nous rappeler le mémorandum Brandt du 27 septembre.

Du côté d'autres partenaires, le plan du Benelux, du 11 janvier 1968, a précédé le plan Harmel, présenté au conseil de l'U. E. O. il y a quelques jours.

Le plan du Benelux du 11 janvier 1968 prévoit des consultations immédiates avec les candidats à la C. E. E. Il écarte toute négociation préalable entre membres actuels du Marché commun. C'est la thèse contraire, vous le savez, que nous avons constamment soutenue.

De son côté, le plan Harmel tente de tourner par l'extérieur notre position. Il fait entrer en scène l'U. E. O., ressuscitée pour la circonstance et pour les besoins d'une politique et d'une défense européenne utilisées comme béliers de l'adhésion anglaise à la Communauté.

Beaucoup se posent la question : pourquoi la France prend-elle une position négative quant à l'élargissement du Marché commun ?

La réponse est simple, facile, de bon sens : nous avons réalisé à six — et Dieu sait avec quelle peine, depuis dix ans — une Europe douanière, constituée de pays continentaux, animés des mêmes compétences, géographiquement voisins, aux idées, aux conceptions juridiques semblables. Si nous élargissons le champ de cette Europe à six pour en faire une communauté à douze ou à quinze avec des Etats non plus continentaux comme nous, mais aux vieilles et fortes traditions maritimes, cette grande Europe ne manquera pas de s'étendre, dans des conditions encore inconnues et mal définies. Nous risquons ainsi de modifier complètement la structure de notre Communauté et les objectifs qu'elle poursuit à l'intérieur et à l'extérieur. Non seulement, l'Europe européenne et nos rapports avec l'Est risquent d'en être affectés, mais aussi les relations européennes avec les pays sous-développés. En effet, vous connaissez les difficultés que, pour l'application de la convention de Yaoundé, nous avons déjà rencontrées avec les jeunes nations qui n'en faisaient pas partie Nous risquons, demain, d'introduire de profondes failles dans le tiers monde entre les pays d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie, suivant qu'ils seront ou non associés à une Communauté profondément élargie. Désormais, et par l'association de nouveaux et nombreux membres d'outre-mer, anciennement colonisés, nous allons créer un clivage entre ceux qui bénéficient de l'association — pays privilégiés — et les autres.

Voilà les raisons pour lesquelles nous nous montrons, à juste titre, préoccupés. Cependant, nous sommes disposés à passer outre à ces difficultés. Mais nous y mettons deux conditions.

La première, c'est que les problèmes spécifiques aux pays candidats — monnaie, agriculture, structure, économique, etc. — soient résolus dans des conditions qui ne mettent pas en péril ce que nous avons si laborieusement bâti à six.

La seconde, c'est que les pays candidats, mettant à profit le temps qu'il nous faut pour consolider notre communauté, se soient adaptés à la situation qui résultera de leur participation éventuelle à cette communauté.

Une nécessité apparaît donc et de façon évidente. Il faut, à six, faire le point de la situation et de son évolution, perfectionner et structurer dans tous les domaines le marché unique que nous avons commencé à instituer. Ce qui n'est encore qu'une virtualité économique doit devenir une réalité. Il faut faciliter progressivement aux candidats, par la conclusion d'accords commerciaux appropriés, leur adhésion ultérieure en nous réservant à six, et à l'unanimité, le soin de décider si et quand elle sera opportune.

Le plan du Benelux du 11 janvier nous était défavorable. Il ne prévoyait aucune consultation préalable entre les Six avant le début des conversations avec les candidats.

Ce programme a été suivi d'un communiqué franco-allemand. Le 16 février, un meilleur équilibre se trouvait établi, mais sur un plan simplement bilatéral. Ce communiqué nous donnait satisfaction complète : il prévoyait le développement interne du Marché commun. Celui-ci ne serait élargi que si les candidats étaient vraiment en mesure d'y adhérer.

De même, au titre des accords commerciaux à conclure avec les candidats, mais sans que leur mise en vigueur entraînât aucune possibilité d'adhésion, le communiqué franco-allemand nous donnait également satisfaction.

Le memorandum du gouvernement de Bonn du 27 septembre 1968 y faisait suite. Ce memorandum constituait une tentative de compromis. On y trouvait à la fois des éléments favorables à nos thèses et aussi des propositions de portée opposée.

Parmi les premiers, outre la conclusion d'accords commerciaux, une coopération technologique avec les candidats était prévue, mais seulement après la fin des travaux du groupe Maréchal. Enfin, le développement interne du Marché commun auquel nous n'avons cessé de travailler était prévu.

A l'encontre de nos vues, le Gouvernement de Bonn prévoyait l'élargissement des communautés, cet élargissement étant mené de façon parallèle au développement interne, par la voie de contacts entre la Commission, les représentants permanents des Six à Bruxelles et des experts appartenant aux pays candidats. Le tout était couronné par des conférences ministérielles entre les Six et les candidats.

Nous avons donné un avis défavorable aux dispositions qui ne nous convenaient pas. Nos partenaires, de leur côté, ont refusé de renoncer à la possibilité d'un élargissement parallèle au renforcement de la Communauté.

Enfin est intervenue l'initiative de M. Harmel. La position française se serait, en cas d'acceptation, trouvée à nouveau débordée comme lors du memorandum belge du 11 janvier. Si l'Europe politique et les consultations prévues à ce titre par le général de Gaulle se trouvaient replacées au premier plan par M. Harmel, son programme constituait en réalité un moyen de pression directe contre nous, puisqu'il prévoyait que la France pourrait être exclue des conversations envisagées.

En même temps, la structure de l'U. E. O. était profondément modifiée. M. Harmel déclarait : « Il faut s'efforcer d'éviter les défections, mais ne pas se décourager s'il faut commencer les travaux avec un moins grand nombre de participants. »

Sur le plan de la défense, le ministre belge reprenait encore nos idées. Cependant, la communauté d'armement qu'il a en vue paraît sans objet puisqu'elle n'a jamais abouti dans le passé, en raison des pressions américaines pour la vente d'armes des Etats-Unis à l'Europe continentale.

M. Harmel prévoyait en outre que ses propositions devraient être examinées par le prochain Conseil atlantique.

Vous connaissez la position prise au conseil de l'U. E. O. à Rome, et à très juste titre, par M. de Lipkowski. Nous n'avons naturellement pas accepté ce plan. Nous ne pouvons pas même le considérer comme une base de travail. Nous pouvons tout au plus accepter de l'étudier comme élément de réflexion. Nos six représentants à Bruxelles et eux seuls, et non pas comme le désirait M. Harmel des experts appartenant aux pays candidats, seraient chargés d'examiner les moyens d'améliorer les conditions de la consultation politique.

C'est alors que s'est produit l'événement le plus important. Avant hier, M. Michel Debré a défendu devant le conseil des ministres de la C. E. E., à Bruxelles, un plan en neuf points dont vous connaissez les éléments essentiels. Il vous rappellera certainement dans son discours, tout à l'heure, l'importance que ces éléments constituent.

Comme membre de l'Assemblée européenne, et comme député français, je dois dire que je suis particulièrement heureux de souligner le succès remporté.

C'est un succès de procédure, me direz-vous. Oui. C'est tout de même une belle victoire. Depuis un an, on n'avait mis l'accent presque exclusivement que sur l'élargissement. Pour la première fois, grâce à notre ministre des affaires étrangères, l'éclairage est porté sur le développement interne de la Communauté. Il s'agit du brevet européen, de la société commerciale européenne, problème fondamental, de la résurrection du groupe Maréchal dont les objectifs vont être amplifiés, enfin de l'harmonisation des politiques fiscales, des transports, de l'énergie, qui doivent être unifiées dans un sens communautaire. Qu'il me soit permis de me féliciter, en mon nom personnel et au nom de mes collègues, de la nouvelle orientation donnée désormais à cette grande affaire du développement des Communautés dont le mouvement est si longtemps demeuré stagnant mais qui, depuis deux jours, j'en suis sûr, va connaître un nouveau départ. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Destremau. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Bernard Destremau. Monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il est vrai que la politique extérieure du gouvernement français rencontre, dans son ensemble, l'approbation de la majorité de l'opinion, s'il est vérifié que les positions officielles définies à propos de la guerre au Vietnam, de la candidature britannique au Marché commun, des vendettas au Proche-Orient ou du génocide au Biafra paraissent à notre peuple les plus sensées, s'il est reconnu enfin que la conduite de la politique extérieure relève essentiellement du Gouvernement, pourquoi alors instituer un débat au Parlement ? Pour voter les crédits du ministère des affaires étrangères ? Nous les voterons bien volontiers, monsieur le ministre, sachant par

expérience que votre administration, qui ne représente, électoralement parlant, que quelque 2.000 agents, n'a jamais été particulièrement choyée par la rue de Rivoli, que son équipement matériel, en voie de modernisation sur le plan de l'information, demeure en retard pour le reste au regard de celui de nombre de nos partenaires, que l'action de nos représentants à l'étranger est d'autant plus méritoire que les domaines attrayants de leur métier ont été sérieusement entamés par les diplomaties parallèles.

Nous voterons les crédits proposés en indiquant toutefois que des économies sur le plan des dépenses en matériel pourraient être réalisées si l'on pouvait se dégager, s'agissant des dépenses en capital, de la règle de l'annualité budgétaire, en suggérant d'autre part que les émoluments de nos agents à l'étranger soient fixés moins en fonction de la dureté du climat que des obligations de leur charge.

L'opinion, disions-nous, approuve les positions gouvernementales sur la plupart des affaires mondiales extérieures à l'Europe, par modestie sans doute car elle ne s'estime pas en mesure de juger. En revanche, dès lors qu'il s'agit de notre continent, elle pense qu'elle a son mot à dire. Elle réagit.

C'est pourquoi je limiterai mon propos aux événements qui se sont produits cet été en Europe centrale, pour, très brièvement, en analyser les causes et pour, plus explicitement, en tirer les conséquences.

Dans la plupart des exposés officiels ayant trait au drame tchécoslovaque, on retrouve une analyse chronologique très complète des circonstances préludant à l'événement et une conclusion explicative qui porte essentiellement sur les maléfices de la politique des blocs.

Pour ce qui est des prémices de l'invasion soviétique en Tchécoslovaquie, nous admettons que la libéralisation de l'économie tchèque et de ses organismes d'information est à l'origine de l'opération de Moscou. Mais nous ne devons pas passer sous silence, à propos de la période antérieure à l'invasion, un excessif retrait de méfiance de la part des gouvernements occidentaux. Je voudrais savoir s'il y a eu des services de renseignements — il est vrai qu'ils n'émargent pas aux crédits des affaires étrangères — qui ont fait preuve en temps voulu de la perspicacité appropriée.

L'optimisme était dans les cœurs et dans les esprits, la détente sur les lèvres, le relâchement rôdait. Et chaque pays de l'Europe d'Occident se voyait tisser glorieusement la trame de la grande effusion avec Moscou.

Par suite de l'accroissement des échanges qui, en pourcentage, restaient pourtant bien modestes, grâce aux relations culturelles, en vertu de la soif de libéralisation, prêtée d'ailleurs à juste titre à de nombreux citoyens soviétiques, en conséquence enfin de tous les voyages ministériels effectués, la Russie soviétique s'abandonnait, disait-on, aux délices du rapprochement avec l'Occident.

Sans regretter un seul instant les pas que, de notre côté, nous avons fait vers Moscou, sans condamner cette politique de détente dont il restera quelque chose et même plus que quelque chose, on peut se demander si, à certains moments, nous n'avons pas côtoyé l'illusion.

C'est alors que, interloqués par l'acte qui venait brutalement briser nos espoirs, nous en vînmes à accabler nos partenaires de 1945, à tout expliquer par la politique des blocs.

Admettons que le maintien d'un monolithe entraîne le maintien d'un autre monolithe, que le dégagement de certains éléments de l'un des blocs peut inciter des éléments de l'autre bloc à s'en détacher. Certes, tout cela est question de mesure, d'harmonisation, de rythme.

Mais en condamnant la politique des blocs — qui pourtant nous a préservés de la guerre pendant vingt ans — le Gouvernement a donné à penser que les deux parties en présence formaient des blocs comparables.

Or il est bien évident que, seul, le monolithe soviétique avait le pouvoir de parachuter ses forces, sans le moindre délai, alors que l'Alliance atlantique ou les traités européens ne prévoyaient que des procédures de consultation. La décision instantanée, elle, appartenait à Washington ; elle ne pouvait émaner de ce que vous appelez péjorativement le bloc occidental qui n'était en fait qu'une coalition de type traditionnel sans pouvoir politique.

Survenue dans un ciel serein, la descente des forces soviétiques et est-allemandes sur Prague produisit sur nos compatriotes un effet comparable à l'apparition d'un casque à pointe dans une clairière de Lunéville en 1913.

Puis l'emporta le sentiment de n'être pas concernés dès lors que le gouvernement tchécoslovaque n'appelait pas à l'aide. Tout en pratiquant la vertu, fastidieuse à la longue, de l'indignation, on chercha de nombreuses justifications à une certaine passivité. Il importe qu'à l'avenir les gouvernements occidentaux ne se contentent plus de condamnations solennelles. Le coup de force du mois d'août retarde peut-être de cinq ans la détente. Une autre opération du même style la reporterait à 20 ans.

Il nous appartient de choisir les moyens adéquats pour que cela ne se reproduise pas. Quels sont-ils ? Ils sont d'ordre militaire, politique et psychologique.

D'ordre militaire, car Moscou a parié — et ce n'est pas la première fois — sur le refus de la part des Occidentaux d'évoquer la moindre menace atomique. Il faut donc revoir la mise sur pied et les missions de nos forces classiques, envisager des possibilités d'intervention pour la sauvegarde du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Si nous voulons faire une politique européenne qui s'étende au centre et à l'est de notre continent, si nous voulons l'Europe de l'Atlantique à l'Oural, il faut que nos amis potentiels puissent être soutenus. En 1939, nous prétendions protéger les puissances balkaniques sans avoir de forces d'intervention, sans avoir l'armée de notre politique. Aujourd'hui, notre influence dans les pays de l'Est ne durera qu'un printemps, si nous nous satisfaisons d'une ligne Maginot nucléaire.

Il convient donc que les moyens militaires d'intervention existent réellement ; il ne s'agit pas d'étaler leur mobilisation sur 30 jours, mais de pouvoir déclencher leur action en quelques heures.

D'ordre politique, d'autre part, car l'agencement de moyens militaires différents, modernisés et instantanément maniables, ne saurait se concevoir sans que se poursuive, parallèlement, mais avec un peu moins d'ostentation verbale, la politique de détente. Sur ce point nous sommes particulièrement d'accord avec le Gouvernement. Une profonde déception ne doit en aucune manière nous amener à renoncer à une orientation qui est la bonne.

Il nous est souvent arrivé, dans le passé, de répondre à une exaction par un mouvement d'humeur, de croire river son clou au gouvernement qui s'était mal conduit en répondant par la rupture des relations diplomatiques, économiques et culturelles ; ce n'étaient là que stériles parades. Il est heureux que, dans l'affaire qui nous occupe, rien de superfétatoire n'ait été commis. Le Gouvernement a fait preuve, en l'occurrence, de sang-froid et d'une parfaite compréhension des intérêts français.

Faut-il poursuivre notre politique de détente à l'Est par nos seuls moyens propres ? Faut-il laisser nos partenaires entreprendre, eux aussi, chacun de son côté, une politique analogue ? N'y a-t-il pas une action plus efficace à proposer que celle que mènent, pleins d'une bonne volonté évidente mais munis de pouvoirs de persuasion négligeables, tous ceux qui, en ordre dispersé, visitent à tour de rôle les divers pays de l'Est pour y porter la bonne parole au nom de tel ou tel gouvernement ?

En mai 1967, la conférence des chefs d'Etat à Rome avait fait naître l'espoir de consultations périodiques entre les ministres des affaires étrangères des six pays signataires du traité de Rome. Il apparaissait en effet naturel qu'au moment où les choses évoluaient en Europe centrale, nous examinions de concert avec nos partenaires l'attitude à adopter.

Les intentions sont restées lettre morte.

Nous souhaitons, quant à nous, que soient mises sur pied à bref délai les consultations envisagées, car la politique de détente, c'est l'Europe occidentale, qui, éminemment sensible à sa réussite, doit en être le fer de lance, une Europe occidentale incluant, pour cette action précise, le Royaume-Uni.

Voilà une excellente occasion pour le gouvernement de Londres de prouver sa solidarité à l'égard de notre continent.

Puisque l'on nous dit — et cela paraît vraisemblable — que l'attitude française vis-à-vis de la candidature britannique à la C. E. E. s'inspire d'arrière-pensées politiques, posons donc la question sur son vrai plan, sur le plan politique.

Il est devenu un lieu commun d'affirmer que le développement des liens d'ordre économique conduit irrémédiablement à l'unité politique. Nous en doutons fort à constater ce qui s'est passé dans le cadre des Six. A mesure que se développait la coopération économique, que se réalisaient l'union douanière et la politique agricole commune, s'éloignait l'Europe politique, comme si, confinés dans la défense d'intérêts matériels, les émissaires des divers pays oubliaient le ressort idéologique et spirituel qui avait projeté dans l'espace d'entrée de jeu les traités communautaires.

Pour la reprise de la politique de détente, plaçons le problème de l'entrée de l'Angleterre en Europe continentale sur son vrai terrain, celui de la politique et, en premier lieu, celui de notre sécurité commune.

A cet égard, il est peut-être regrettable qu'à la suite des réunions qui se sont déroulées récemment dans le cadre de l'union de l'Europe occidentale, organisation politique et stratégique, certains porte-parole aient saisi l'occasion de reparler de la candidature britannique au Marché commun. Cela n'avait rien à voir avec le sujet, et une telle intervention — de surcroît quelque peu agressive — a provoqué immédiatement un réflexe

d'auto-défense émanant de divers secteurs de notre économie, et donné au gouvernement français des arguments à l'encontre des tentatives de conciliation, à notre avis fort respectables, qui s'étaient fait jour au sein de l'U. E. O.

Au-delà des litiges d'ordre économique dont la solution n'interviendra peut-être pas avant de longs mois, la pierre de touche de l'esprit de coopération européenne du gouvernement de Londres réside dans l'acceptation de ses responsabilités en ce qui concerne la sécurité du continent européen et la mise sur pied d'un organisme confédéral.

Parlons à nos amis d'outre-Manche de Prague et de Berlin. Voyons si l'on nous répond Wellington ou Ottawa. Le beurre néo-zélandais peut attendre. L'aliénation des âmes en Europe centrale et orientale et tout ce qui, de ce fait, diffère la détente, sont des problèmes d'urgence.

Le gouvernement français vient d'entreprendre une courageuse tâche de réanimation de l'Europe de Bruxelles. Il a exhumé de vieux dossiers préparés avec soin, certes, mais oubliés dans les dédales de l'incrédulité. Je veux parler de l'harmonisation des charges fiscales et sociales, de la politique commune des transports. Simultanément, notre ministre des affaires étrangères tente d'ouvrir la Communauté européenne vers l'extérieur.

Nous appuyons, bien entendu, ces initiatives, puisqu'elles visent, non seulement à dévoiler des facettes oubliées du Marché commun, mais plus encore à faciliter la détente en direction de nos alliés.

Ouvertures mondiales sur le plan économique, politique concertée des nations européennes pour ce qui a trait au processus de rapprochement avec les pays de l'Est, telles sont les orientations qui nous paraissent à inscrire au programme des initiatives les plus immédiates. Des rencontres périodiques de chefs de gouvernement devraient, à bref délai, arrêter les grandes lignes de la conduite à suivre, en attendant la grande confédération européenne que nous réclamons.

Cependant, quelles que soient les formules imaginées ou adoptées, qu'elles procèdent d'un esprit nationaliste ou émanent des laudateurs de la supranationalité, ces formules n'auront de portée que dans la mesure où un climat favorable aura été suscité et, surtout, que dans la mesure où, aux échafaudages des dirigeants politiques, répondra l'élan de la jeunesse européenne, condition psychologique de la détente vers l'Est.

Sur le fond, notre politique de détente a, certes, l'appui de la jeunesse. Mais la forme que nous lui donnons lui apparaît parfois quelque peu dépourvue de modernisme et d'imagination.

La contribution des nouvelles générations pourrait, dans ce domaine, se révéler efficace et pénétrante. Mais c'est probablement pour donner l'ampleur nécessaire à notre action politique dans le tiers monde que la participation de la jeunesse apparaît la plus indispensable et sans doute notre seul recours.

On connaît les controverses multiples que suscitent nos entreprises à l'égard des peuples en voie de développement. A supposer que l'égoïsme sacré ne l'emporte pas, les dévouements demeureront rares et les concours financiers chichement mesurés.

Les arguments ne manquent d'ailleurs pas au service de la démission : enseignants et techniciens plus nécessaires en France qu'outre-mer ; dépenses somptuaires des dirigeants locaux ; médiocrité des perspectives économiques.

Comment poursuivre, cependant, cette mission cardinale pour l'humanité, celle qui a pour but en premier lieu d'éviter qu'un profonde coupure partage le monde qui a trop de beurre et trop d'automobiles de celui qui reste enlisé dans l'économie de susbistance ?

Ne pourrait-on confier plus largement cette mission exaltante à la jeunesse ?

Car il ne s'agit pas là seulement d'une affaire d'argent, mais bien de faire appel à des êtres disponibles, généreux et vaillants. Bien plus que de soutiens budgétaires, la portée de notre action dépendra des vocations massives que nous susciterons et nous croyons que l'âme des missionnaires existe profondément dans notre pays, aujourd'hui comme hier.

Le Gouvernement français a apporté à la nation un état d'indépendance plus accentué qu'auparavant, mais ce mot magique n'a plus qu'un attrait mitigé pour la jeunesse du monde : à une politique qui a eu sa grandeur, mais reste symbolisée par la défense des frontières figurant dans la géographie de nos parents, la jeunesse préfère l'engagement international de toutes les forces vives, de toutes les forces d'avenir de notre communauté française.

Et c'est à travers cette jeunesse que le message de la France sera transmis à la civilisation de demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Achille-Fould.

M. Aymer Achille-Fould. Monsieur le ministre, il est de tradition, lors de l'examen du budget des affaires étrangères, de faire le tour des véritables problèmes qui se posent dans le monde. Je ne faillirai pas à cette tradition pendant le bref laps de temps qui m'est imparti pour parler au nom du groupe Progrès et démocratie moderne.

Je laisserai de côté certaines questions que mes collègues de groupe aborderont et je traiterai seulement quelques problèmes, d'autant plus volontiers qu'ils se posent avec plus d'acuité et de sévérité pour la France. Ces problèmes sont graves au point que, contrairement à l'optimisme de certains, l'on peut aujourd'hui se demander si, sur bien des fronts, notre politique étrangère — que les plus opposés d'entre nous contestent globalement et dont les moins sévères, dont je suis, souhaiteraient volontiers le succès — n'est pas globalement en échec.

Pourquoi ? Parce qu'en face des manifestations pacifiques et de bonne volonté qui sont les nôtres à l'égard du bloc de l'Est et en particulier du pays qui domine ce bloc, il importe, bien entendu, qu'il y ait une réciprocité. Pour dialoguer, il faut être deux. Or il semble bien que l'U.R.S.S. ait, pour le moment, d'autres soucis que celui du dialogue. D'où un expansionnisme dont nous pourrions étudier les effets dans bien des lieux. Je me contenterai d'en nommer deux tout à l'heure.

Donc, en fait de détente, d'entente et de coopération, nous sommes un peu comme sœur Anne qui ne voit rien venir.

Rejoignant la question orale que j'ai eu récemment l'honneur de poser au Gouvernement, je parlerai de l'expansionnisme russe — je dis : russe, parce que c'est sur le plan national qu'il importe d'insister plutôt que sur le plan idéologique — dans deux secteurs : l'Afrique et la Méditerranée. Je pense d'ailleurs que, comme bien d'autres dans le monde, l'un et l'autre sont liés.

Je conclurai en me demandant, et en vous demandant, monsieur le ministre, si, face à ce changement, à ce raidissement de l'U.R.S.S., nous pourrons poursuivre cette difficile navigation qui est la nôtre entre les récifs que constituent les deux blocs, et, dans l'affirmative, dans quelles conditions, avec quels alliés et avec quels espoirs.

Les mouvements soviétiques qui se produisent et les réactions inéluctables qu'ils déclenchent sont, me semble-t-il, le résultat d'une double nécessité pour les Russes : d'une part, remettre de l'ordre dans leur zone d'influence propre ou, en tout cas, qu'ils considèrent comme telle, d'autre part, manifester leur présence en divers points du globe.

Pourquoi ? Parce que les Russes sont, aujourd'hui plus que jamais, confrontés à leur véritable problème, celui de l'affrontement de la Chine de Mao-Tse-Toung. Il est même possible que la politique de l'U.R.S.S. comporte un troisième volet, celui d'un rapprochement, un jour ou l'autre, avec les Etats-Unis par-dessus la tête de bien d'autres pays, et peut-être du nôtre. Il s'agit de savoir quelles conséquences la France et l'Europe doivent en tirer.

Je voudrais parler tout d'abord du Nigéria, de la présence soviétique incontestable dans ce pays et des réactions qu'elle produit.

Après bien des échecs en Afrique, au sud du Sahara, l'U.R.S.S. fomentant ou soutenant là-bas des mouvements de subversion au Cameroun, au Congo-Brazzaville par exemple, mais y étant doublée par la Chine, est en train de tenter de prendre une revanche, et la voici aujourd'hui soutenant avec des armes et des avions de divers types le gouvernement légal du Nigéria contre la sécession, un gouvernement qui n'a aucune idéologie commune avec celle de l'Union soviétique, nous le savons bien. Voilà un étrange changement de politique.

D'où la réaction de la Grande-Bretagne et une sorte d'escalade dans la livraison des armes, que nous condamnons et qui est mauvaise, un discret soutien des Etats-Unis à cette politique de la Grande-Bretagne, les Etats-Unis ayant tout normalement gardé le souvenir du soutien de leur politique au Vietnam que le gouvernement travailliste ne lui a pas mesuré.

Les Africains eux, sont très partagés. Le Gabon, la Côte-d'Ivoire, la Tanzanie, la Zambie, certes, ont reconnu un pays que le gouvernement nigérian considère comme rebelle et en sécession, je veux parler du Biafra. Mais à l'O. U. A., en revanche, il y a — vous le savez — de grandes hésitations et même des réflexes de défense contre ladite sécession.

J'ai lu ces paroles du président Boumédienne — ah ! le président Boumédienne — parlant à l'O. U. A. le 16 septembre 1968 : « Je ne sais pas pourquoi les Français interviennent au nom d'un faux principe humanitaire. » Là-dessus, bien entendu, je ne suis nullement d'accord avec le président Boumédienne. Le Cameroun est hésitant et inquiet, lui aussi. Il suffit d'en parler au président Ahidjo.

Chaque pays, en Afrique, a dans une certaine mesure son « Biafra ». Le problème tribal existe partout et si la colonisation a quelquefois laissé — c'est malheureusement un fait d'évidence — de mauvaises frontières, la désintégration fait peur à tous les pays d'Afrique.

Je me souviens qu'un de nos ambassadeurs dans un de ces pays d'Afrique me disait : « Malheureusement, le pouvoir en

Afrique ne vaut que par la longueur du bras séculier de celui qui l'exerce. » Accepter le principe de la sécession dans les pays d'Afrique, c'est condamner tous les vastes pays, en tout cas, à retourner au tribalisme et éventuellement à l'anarchie.

J'ai lu ce qu'a dit, avant son départ, l'ancien ambassadeur de Grande-Bretagne à propos de la situation et de la position de son gouvernement au Nigéria et j'estime que cette position est acceptable pour la France.

Sir Patrick Reilly disait : « Le ministre aux affaires du Commonwealth a déclaré il y a quelques jours devant les Communes, et je cite : « Le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas caché le fait qu'il espère que les Nigérians pourront se mettre d'accord sur un règlement permettant la préservation de l'unité de leur pays... Plusieurs formes de fédération ou confédération sont possibles et l'on doit trouver parmi elles une société qui permettrait à tous les Nigérians de vivre ensemble dans la paix et dans la prospérité. »

Voilà une théorie qui nous paraît acceptable et une occasion pour la France, me semble-t-il, de pratiquer effectivement cette politique de détente et de coopération qu'elle souhaite.

Que nous ayons arrêté les livraisons d'armes au Nigéria, j'en suis complètement d'accord. Que nous ayons un rôle humanitaire essentiel à jouer dans ce pays parce que notre cœur bat comme celui de tous les autres citoyens du monde au récit des atrocités qui s'y produisent, c'est évident ; encore s'agit-il de savoir si dans cette guerre atroce tous les torts sont du même côté comme il semblerait, par certaines déclarations, que ce soit le cas. La guerre est toujours atroce, et en matière humanitaire il est certain que nous avons beaucoup de choses à dire et à faire. Nous serons à vos côtés, monsieur le ministre, chaque fois que vous les direz et que vous les ferez.

Mais pourquoi donc, tandis que notre politique est celle de la non-ingérence, donnons-nous, par nos propos, l'impression d'appartenir à l'un des camps, et prêtons-nous ainsi le flanc à la critique ?

Hier, certains de nos collègues et moi-même étions à Londres. Nous avons assisté à la discussion par le Parlement britannique d'une motion, soutenue par le gouvernement, mettant directement la France en cause dans les livraisons d'armes qui s'effectuent à partir du Gabon et de la Côte-d'Ivoire, alors que j'ai personnellement toutes raisons de croire que nous n'en sommes point responsables.

Il faut croire que nous avons tenu certains propos imprudents et, dans ce domaine, nous devons recouvrer le terrain perdu.

M. Michel Debré, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur Achille-Fould, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Aymar Achille-Fould. Très volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. J'espère que cette motion faisait aussi allusion à l'importance des envois d'armes de la Grande-Bretagne au Nigéria ? Je comprends très bien que dans un Parlement on évoque, à tort d'ailleurs pour le cas présent, des livraisons d'armes de pays étrangers. Mais au moins pourrait-on, si telle était vraiment la motion à la discussion de laquelle vous avez assisté, évoquer l'ensemble de la situation.

La France est un des quelques pays qui ait fixé une règle d'embargo et si d'autres pays étrangers, notamment la Grande-Bretagne, avaient respecté cette règle, les possibilités d'accord seraient plus grandes aujourd'hui.

Je suis tout à fait conscient de l'importance de la visite effectuée par des parlementaires français en Grande-Bretagne. J'espère que vous avez aussitôt rectifié les faits et que vous avez souligné que si l'on veut la paix, le problème est d'arrêter les envois d'armes à Lagos. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Edmond Michelet. C'est évident.

M. Aymar Achille-Fould. Monsieur le ministre, je vous répondrai d'abord que nous étions en Grande-Bretagne avec le groupe d'amitié franco-britannique pour nous préoccuper d'une toute autre question, en l'occurrence celle du malaise de la jeunesse. En aucune façon, nous n'avons participé à ce débat que je me contente de relater en laissant au Parlement britannique ses propres responsabilités.

Si par hypothèse j'avais eu personnellement l'occasion de répondre, je l'aurais fait dans des termes très proches des vôtres puisque je suis entièrement d'accord sur le fait que cette escalade des livraisons d'armes est un moyen détestable pour tenter d'aboutir à des solutions pacifiques.

Je regrette seulement que nous nous soyons mis dans une situation telle que l'on nous fasse des reproches, surtout s'ils ne sont pas mérités. Bien sûr, il y avait une politique qui consistait à soutenir militairement le Biafra et à nous arranger pour que le Biafra — et c'était sans doute possible — gagne cette guerre.

Cette politique — qui était dangereuse et qui ne correspondait pas à la vocation de notre pays — nous ne l'avons pas suivie. Mais nous paraissons être dans l'autre camp. Et notre politique actuelle ne fait pas gagner la guerre par le Biafra, certes, mais elle créera pour l'avenir, je le crains, de graves problèmes à l'égard d'un certain nombre de nos amis en Afrique. Je crains aussi que nous créions des difficultés considérables pour les intérêts économiques de notre pays au Nigeria et donnions l'occasion au gouvernement du Nigeria, qui ne recevra peut-être pas que de bons conseils, de faire une politique de boycottage prolongé à l'égard de nos entreprises.

M. le ministre des affaires étrangères. Puis-je vous interrompre, monsieur Achille-Fould ?

M. Aymar Achille-Fould. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. Je n'aurai peut-être pas l'occasion cet après-midi de répondre à M. Achille-Fould. C'est pourquoi je désire le faire immédiatement et très brièvement.

Je m'inscris en faux contre l'affirmation que notre politique devrait, en toute hypothèse, être déterminée d'abord par des intérêts matériels. Dans le cas présent, le Président de la République et le Gouvernement ont acquis depuis quelques mois le sentiment que le devoir de la France était d'affirmer le droit des peuples à déterminer eux-mêmes leur destin.

Quand des millions d'hommes ont volontairement décidé de marquer leur orientation vers une indépendance et que, dans ce but, ils ont entamé une lutte et souffert de grands sacrifices, on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas de problème.

Lorsqu'en 1959 ont commencé entre la République française et ses anciennes colonies des discussions pour leur accession à l'indépendance, la question nous a été posée, et nous nous la sommes posée, de savoir s'il fallait s'orienter vers des fédérations ou reconnaître des indépendances Etat par Etat.

Nous avons alors pensé que la formule de la fédération risquait d'être par la suite un sujet de disputes. Il en a été décidé différemment pour ce qui concerne le Nigéria et il était fatal qu'un jour ou l'autre des discussions s'élèvent et prennent même un tour sanglant comme cela s'est produit depuis deux ans.

Nous considérons que l'équilibre de l'Afrique justifie, sans considération d'intérêts matériels, que nous affirmions un principe que, par ailleurs, nous avons appliqué. Nous avons dit aux divers gouvernements africains que s'ils le respectaient, la stabilité s'établirait en Afrique beaucoup plus vite que si l'on entendait maintenir par la force des situations impossibles.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais vous répondre. Il est vrai que nous avons des intérêts au Nigéria, il est vrai que nous souhaitons ardemment garder des relations amicales avec le gouvernement de Lagos, il est vrai que nous avons indiqué à maintes reprises que nous souhaitions un règlement pacifique.

Mais, comme je l'ai rappelé à la tribune des Nations unies, devant tous les représentants des Etats africains, je crois que pour sauvegarder la valeur de la politique française en Afrique à laquelle nous tenons, il est préférable, quels qu'en soient les inconvénients immédiats, de raccrocher cette politique à un principe fondamental plutôt qu'à certains intérêts matériels.

Telles sont les brèves considérations par lesquelles je voulais corriger — permettez-moi de vous le dire, monsieur Achille-Fould — vos propos

En prenant cette position, nous estimons travailler dans un intérêt supérieur à celui des Biafrais. En effet, si les discussions ne reprennent pas, s'il n'y a pas acceptation du droit des Biafrais à considérer qu'ils ont la possibilité de déterminer eux-mêmes leur indépendance et leur association, sous une forme ou sous une autre, avec le gouvernement de Lagos, le drame risque de continuer longtemps et de provoquer en Afrique, ne serait-ce que par la poursuite des envois d'armes dont vous parlez, une situation qui fera ou qui risquera de faire de cette partie du monde un nouveau point chaud, avec danger d'extension du conflit.

Cette conviction inspire notre politique. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Aymar Achille-Fould. Monsieur le ministre, je ne vous ferai pas l'injure de croire que vous me jugez en défenseur des intérêts purement matériels de la France. Il ne s'agit pas de cela. Dans cette affaire, les intérêts politiques et économiques sont liés. A propos de fédération je vous rappelle que celle du Cameroun a ses propres problèmes, linguistiques, économiques et politiques, et que le président du Cameroun n'est sans doute pas le seul à penser au redoutable enclenchement qui pourrait

se produire si, chaque fois qu'une tribu — je sais que le Biafra est toute autre chose qu'une tribu — manifeste, y compris dans le sang, son désir d'indépendance, on lui donne satisfaction.

Il y a là un pari à faire sur l'avenir. Je souhaite, et sur ce point je vous rejoins bien volontiers, monsieur le ministre, que ce soit un pari pour la paix, c'est-à-dire que la France conserve effectivement les relations qu'elle doit avoir avec le gouvernement du Nigéria où elle entretient une diplomatie, un ambassadeur et des services, et qu'après l'échec de la conférence d'Addis-Abeba la France sache prendre — elle n'est pas mal placée pour le faire — des dispositions qui tendraient à l'ouverture d'une autre conférence qui, elle, soit celle de la paix au lieu d'être celle de l'insuccès.

Un mot maintenant de la Méditerranée et des mouvements russes qui s'y produisent. Certes on ne peut pas reprocher à l'Union soviétique d'être là sournoise ou discrète. Les manifestations sont claires et spectaculaires. Je n'en veux pour témoin que le général Beauffre qui l'écrivait récemment dans un quotidien. On peut aussi — et vous l'avez fait sans doute, monsieur le ministre — demander aux Turcs leur opinion quant à ces détroits, à ces Turcs qui, depuis quelque temps, voient passer toujours dans le même sens, du Nord au Sud, les navires soviétiques allant en Méditerranée. Certains mouvements inverses semblent cependant se produire aujourd'hui. Je souhaite qu'ils se poursuivent.

Présence armée de l'Union soviétique pour conforter et, éventuellement, impressionner les pays arabes dans le conflit avec Israël ; présence armée demain peut-être à Mers-el-Kébir.

Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous nous donniez votre point de vue sur les renseignements qui circulent quant à cette prochaine présence russe à Mers-el-Kébir.

Présence armée en Tchécoslovaquie, et c'est l'occasion pour nous de saluer unanimement le courage de ce peuple et de souhaiter que son sacrifice n'ait pas été inutile.

Mais voilà une guerre froide qui devient singulièrement tiède. Est-ce bien dans ce sens que M. le Premier ministre, alors qu'il était ministre des affaires étrangères, souhaitait l'évolution des événements quand il nous disait, en substance, le 15 juin 1967 : « C'est maintenant devenu un lieu commun de dire que nos rapports avec les pays de l'Est sont tout à fait satisfaisants et se développent régulièrement.

« Après les voyages effectués l'année dernière par le général de Gaulle en Union soviétique et par M. Kossyguine en France, le Président de la République se rendra en Pologne, puis en Roumanie, deux nations qui sont unies à la nation française par des liens amicaux. Le Premier ministre, d'autre part, se rendra en juillet en Russie. Ainsi se poursuivent de manière constante des contacts qui attestent le renouveau de nos rapports avec l'Europe orientale. » ?

Il y a chez nous, probablement dans une grande partie de votre majorité, et peut-être chez vous-même, monsieur le ministre, et chez le Premier ministre, de bien profondes déceptions quant à la situation actuelle. Nous constatons avec satisfaction que la France a participé aux récents exercices interalliés en Méditerranée, dont, le moment venu, nous aimerions connaître les résultats.

Je ne crois pas, mais ici je m'exprime à titre personnel, à un retour pur et simple à l'O.T.A.N, dont les structures sont périmées et fabriquées pour d'autres temps que ceux que nous vivons.

Je pense cependant que la France, si elle ne peut pas faire une politique de grands moyens qu'elle n'a pas, peut, au milieu de la nécessaire hypocrisie des grandes puissances qui l'entourent, faire la grande politique d'une morale qu'elle a. En Méditerranée, nous devons tout tenter pour désamorcer le conflit dans cette *Mare nostrum* devenue le champ clos de ceux qui veulent en faire la mer « rouge », contre ceux qui veulent en faire la mer de la bannière étoilée. J'ai déjà dit que des intérêts économiques étroits — bien au-delà des circonstances politiques actuelles — unissent les pays circumméditerranéens. Le marché commun méditerranéen n'est pas un rêve, mais une évidente réalité. Le seul moyen dont la France dispose dans cette région est de faire la guerre à la guerre.

M. le président. Monsieur Achille-Fould, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Aymar Achille-Fould. Monsieur le président, j'ai été interrompu par M. le ministre des affaires étrangères.

M. le président. Vous aviez déjà épuisé votre temps de parole. C'est autant que vous prenez à tous !

M. Aymar Achille-Fould. Bien, monsieur le président.

Entre le règlement, par les grandes puissances, ou par l'O. N. U. interposée, de ce problème du Moyen-Orient, qui est impossible — Israël ne l'acceptera jamais — et le tête-à-tête souhaité par Israël et que les Arabes n'accepteront jamais non plus, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il est temps pour la France de prendre l'initiative d'une conférence circumméditerranéenne à laquelle des pays de l'Ouest comme des pays de l'Est assisteraient et qui pourrait peut-être démontrer aux uns comme aux autres où résident leurs véritables intérêts ?

Oui, cette vigueur, cet acharnement auxquels, personnellement, je rends hommage, éventuellement cette hargne qui est dans votre nature...

M. le ministre des affaires étrangères. Pas à votre égard !

M. Aymar Achille-Fould. Je ne parle pas de moi, mais de votre nature, monsieur le ministre !

Cette vigueur, cet acharnement, cette hargne qui est dans votre nature, utilisez-les pour construire la paix.

Certains d'entre nous, certes, acceptent volontiers d'avoir les yeux tournés vers l'Est, mais je suis sûr que vous accepterez de votre côté, en cette période proche du 11 novembre, que nous conservions une grande partie de notre cœur tournée vers l'Ouest.

Alors, au sein d'une Europe avec la Grande-Bretagne, seul véritable gage d'un équilibre, où la France aura d'évidence largement sa place, indépendante mais amicale envers ses alliés de toujours, dont les Etats-Unis où un climat nouveau peut et doit être établi, nous pourrons participer — sans montrer les dents, plus par la calme détermination qui devrait être la nôtre que par la tension, la mésentente et l'incompréhension que nous craignons, — à promouvoir une politique de détente, d'entente et de coopération, non seulement verbale, mais qui mène à la paix, comme vous-même et nous-mêmes le souhaitons ensemble de toutes nos forces. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Mes collègues me pardonneront de leur rappeler une fois de plus que je ne peux pas les laisser monter à la tribune pour parler dix minutes avec un dossier dont la seule lecture demande vingt minutes.

Un minimum de compréhension de la part de tous est nécessaire pour organiser les débats.

En effet, l'Assemblée a siégé jusqu'à quatre heures cinquante ce matin et l'on ne peut pas imposer à ceux qui ont vu le budget auquel ils s'intéressent spécialement appelé la nuit dernière, de siéger encore cette nuit et la nuit prochaine.

La parole est à M. Léon Feix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Léon Feix. Le groupe communiste tient, quelques jours après la décision américaine d'arrêter les bombardements de la République démocratique du Viet-Nam, à saluer l'héroïque peuple vietnamien et ses dirigeants avec, à leur tête, un grand ami de notre psys, le président Ho Chi Minh.

Sous la direction du parti des travailleurs et du gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam en même temps que du Front national de libération du Sud Viet-Nam, les patriotes vietnamiens ont inscrit depuis des années des pages glorieuses dans l'histoire des peuples décidés à rester libres. Leur volonté de vaincre, leur esprit de sacrifice sont souvent apparus à la limite des possibilités humaines.

Ils viennent de remporter une première grande victoire politique puisque l'arrêt inconditionnel des bombardements de la République démocratique du Viet-Nam est depuis longtemps la condition mise par leurs dirigeants à l'ouverture de négociations.

Que de souffrances, de destructions, de deuils auraient été évités si les gouvernants américains avaient eu une conscience plus claire des réalités de notre temps ! Car enfin, près de 100.000 raids aériens, des millions de tonnes de bombes lancées sur le Nord Viet-Nam, des centaines de milliers de victimes, tels sont les résultats de « l'escalade » à laquelle il leur a fallu mettre fin, définitivement, nous l'espérons.

La décision de samedi dernier est due avant tout à la lutte héroïque du peuple viernamien. Elle est due aussi à l'aide que lui ont apportée les pays socialistes, Union soviétique en tête, à la solidarité active de tous les peuples, y compris une fraction toujours plus importante du peuple américain.

Nous nous honorons, pour notre part, d'avoir œuvré dans le pays et dans cette Assemblée tout au long des guerres qu'a connues le Viet-Nam — aussi bien entre 1946 et 1954 que durant les années écoulées — en vue de rassembler les travailleurs, les partisans de la paix et de faire comprendre que l'intérêt de la France résidait dans la paix et l'amitié avec le peuple vietnamien. Nous sommes fiers d'avoir participé activement avec de nombreux Français non communistes à des manifestations de solidarité qui ont contribué à faire reculer les agresseurs.

Toutefois, si nous nous félicitons du nouvel état de choses existant au Viet-Nam, nous ne perdons pas de vue que rien n'est encore réglé, loin de là, car le pays est toujours en état de guerre et que des dificultés n'ont pas tardé à survenir dans l'application des heureuses décisions prises il y a quelques jours.

Ainsi que l'indique le gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, la négociation peut désormais s'engager.

Mais les Etats-Unis doivent obliger leurs fantoches de Saigon à participer aux discussions de Paris ou bien se passer d'eux. Ils doivent reconnaître le Front national de libération et discuter avec lui des problèmes qui intéressent le Sud Viet-Nam. Par ailleurs, la négociation ne peut aboutir que si les Etats-Unis acceptent les bases nécessaires de la paix, c'est-à-dire le retrait des forces américaines du Sud et l'indépendance du Viet-Nam.

Le Gouvernement français peut et doit aider à faire respecter les intérêts fondamentaux du peuple vietnamien tels qu'ils furent inscrits, il y a quatorze ans, dans les accords de Genève, dont la France fut signataire. Nous continuerons naturellement à soutenir le peuple vietnamien à poursuivre la lutte jusqu'à sa victoire définitive.

Si une éclaircie peut enfin apparaître au Viet-Nam, la situation du Moyen-Orient reste un grave sujet d'inquiétude. Il ne se passe pas de semaine ou de jour sans que se produisent de violents incidents d'où risque de sortir le pire.

Nous estimons que la conquête du territoire par la guerre est inadmissible, ainsi que le souligne la déclaration du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité de l'O. N. U. Cela signifie que s'impose le retrait des forces armées israéliennes derrière les positions occupées avant le 5 janvier 1967. Cette mesure devrait permettre, dans une deuxième étape, de régler conjointement le problème du retour, avec leurs droits nationaux, des réfugiés palestiniens ou de leur indemnisation, et celui de la libre circulation sur le canal de Suez et dans le détroit de Tiran.

Il faut en finir avec les visées d'hégémonie ou de tutelle américaine au Moyen-Orient, en Europe et ailleurs. C'est ce que le Gouvernement français devrait clairement exprimer. Or si la France s'est retirée de l'O. T. A. N., elle est toujours membre de l'Alliance atlantique, à direction américaine.

M. Hervé Laudrin. Heureusement !

M. Léon Feix. Il y a quelques mois, ont eu lieu au large des côtes de Provence des exercices qui se sont terminés par une manœuvre de débarquement en Corse.

Ces opérations ont été alternativement dirigées par le commandant de l'escadre française en Méditerranée et par le commandant de la VIe flotte américaine, dont la majeure partie des bâtiments a participé aux exercices.

Ces jours-ci de nouvelles manœuvres se déroulent, avec la participation de l'escadre française de Méditerranée et, naturellement, de la VIe flotte. Les gouvernants de Washington considèrent vraiment la Méditerranée comme une mer américaine, comme une chasse gardée à dix mille kilomètres de chez eux !

M. Hervé Laudrin. Et les Russes ?

M. Léon Feix. De tels faits marquent combien est fondée notre demande d'un véritable désengagement, afin que la France ne puisse être entraînée un jour dans une guerre pour la défense d'intérêts qui n'auraient rien à voir avec les siens.

Nous avons souvent, à cette tribune et ailleurs, montré que l'intérêt national était directement lié à l'établissement d'une véritable sécurité européenne. Or il existe en Europe, une source permanente de tension et de dangers : l'Allemagne de Bonn.

Vous-même, monsieur le ministre, déclariez regretter, le 2 octobre dernier, que la République fédérale allemande ne reconnaisse pas officiellement les frontières de l'Allemagne, telles qu'elles ont été fixées au lendemain de la seconde guerre mondiale, ce qui — avez-vous dit — « mettrait un terme à des discussions préoccupantes pour l'avenir de l'Europe. »

Vous regrettiez également « qu'un courant nationaliste se fasse jour en République fédérale allemande » et recueillé, vingt ans après la dernière guerre, un trop grand nombre de suffrages.

C'est là une appréciation très nuancée pour qualifier la montée inquiétante du néo-nazisme, dont le parti est non seulement toléré, mais encore utilisé comme moyen de pression par le gouvernement Kiesinger, cependant que l'activité des communistes allemands est toujours entravée.

Et puis, après avoir exprimé ces regrets formels, vous déclariez qu'il serait « suprêmement injuste de ne pas rendre hommage à la volonté de paix et de renouveau qui anime les dirigeants actuels de l'Allemagne fédérale ».

C'est certainement en raison de cette appréciation que le chef de l'Etat français a préconisé entre Paris et Bonn, lors de son récent voyage en Allemagne, une « solidarité préférentielle », allant jusqu'à promettre que les deux pays se trouveraient ensemble dans le cas où la situation l'exigerait.

Nous croyons qu'une telle prise de position est dangereuse. Cela pour deux raisons.

La première résulte de l'attitude générale de la République fédérale d'Allemagne. Son gouvernement ne reconnaît pas les frontières allemandes. Il prétend représenter l'ensemble du peuple allemand et dénie, contrairement à la réalité des faits, toute représentativité de la République démocratique allemande. Il ne cache pas sa volonté d'accéder d'une façon ou d'une autre à l'armement atomique. Il laisse libres et comblés d'honneurs des criminels de guerre tels que le général Lammerding, bourreau de Tulle et d'Oradour. Il multiplie les provocations à Berlin-Ouest, qui ne fait pas partie de l'Allemagne fédérale.

La seconde raison qui rend la position du chef de l'Etat et du Gouvernement français particulièrement sérieuse découle du fait que les gouvernants de Bonn et leurs amis de Washington et d'ailleurs prennent prétexte des événements de Tchécoslovaquie pour aggraver leur politique constante de tension et de course aux armements.

Depuis le 21 août, Bonn a pris une série de mesures préoccupantes. Le budget militaire ouest-allemand a été porté au niveau record de 22,4 milliards de marks. La signature du traité de non-prolifération des armes nucléaires a été ajournée. Des émissaires ont rapporté de Washington la promesse de ne pas retirer d'Allemagne des troupes américaines, comme cela avait été décidé. Au contraire, de nouvelles forces armées viennent participer à des manœuvres dont la date a été avancée.

Un député de l'union des démocrates pour la République. Tant mieux !

M. Léon Feix. Tout récemment, M. Manlio Brosio, secrétaire général de l'O.T.A.N., proclamait que les membres du Pacte atlantique devaient mettre davantage l'accent sur la défense que sur la détente et se montrer déterminés à se tenir aux côtés de la République fédérale allemande, c'est-à-dire du seul Etat européen qui formule des revendications territoriales.

Quelques jours plus tard, le général américain Lemnitzer était encore plus catégorique. Il demandait qu'on en finisse avec ce qu'il appelait « les illusions de la prétendue détente » et ajoutait : « Il faut maintenir la supériorité nucléaire de l'Occident » et « faire clairement comprendre que l'O.T.A.N. a la volonté et la détermination d'utiliser cette supériorité en cas de besoin. »

Le général Lemnitzer déclarait encore : « Au cas où nous ne pourrions pas disposer des forces terrestres et aériennes françaises, des installations françaises et des droits de survol, nous serions obligés d'engager nos réserves, y compris les armes nucléaires, à un stade plus proche du début du conflit. »

Je rappelle simplement que le ministre américain de la guerre, M. Clark Clifford, a indiqué il y a trois semaines que les Etats-Unis avaient entreposé 7.200 ogives nucléaires en Allemagne occidentale.

Je ne reviendrai pas sur l'attitude des communistes français à l'égard des événements de Tchécoslovaquie : mon ami Louis Odru l'a rappelée à cette tribune le 2 octobre dernier et elle n'a pas varié.

En tout état de cause, ces événements ne modifient rien aux positions qui ont été et qui sont toujours les nôtres en faveur de la sécurité européenne et que je ne fais que rappeler :

Premièrement, reconnaissance et garantie des frontières existantes, celles de la Pologne et celles de la République démocratique allemande. Ne pourriez-vous, par ailleurs, monsieur le ministre, effectuer la démarche qui s'impose selon nous pour que le gouvernement de la République fédérale allemande reconnaisse enfin la nullité du traité de Munich, c'est-à-dire qu'il rejette toute prétention sur les Sudètes, ce qui constitue — vous le savez — une revendication de toujours du gouvernement de Prague ?

Deuxièmement, interdiction absolue faite à l'Allemagne d'accéder directement ou indirectement à l'armement nucléaire.

Troisièmement, réduction progressive des forces armées des deux Etats allemands, en attendant la liquidation des blocs militaires existants.

Quatrièmement, création de zones dénucléarisées en Europe.

Cinquièmement, reconnaissance de la République démocratique allemande. En attendant cette reconnaissance qui s'impose lorsqu'on se targue de réalisme politique, nous insistons une nouvelle fois — et nous savons que nous ne sommes pas les seuls — pour que la France se dégage enfin du *Travel board* qui oblige les citoyens de la République démocratique allemande, deux semaines sur trois, à un contrôle anglais ou américain, lequel rend à peu près impossible tout voyage en France d'artistes, de sportifs, d'élus de municipalités jumelées avec des municipalités françaises de toutes appartenances politiques.

J'ai insisté sur les problèmes de la sécurité européenne parce qu'il y va aujourd'hui plus que jamais de l'intérêt de la France et de la défense de la paix mondiale.

J'ajoute, sans plus, en raison du court laps de temps qui nous est imparti et pour ne pas dépasser mon temps de parole...

M. le président. Je vous remercie, monsieur Feix.

M. Léon Feix. ... que nous maintenons toutes les positions déjà développées ici même au cours de précédents débats en

ce qui concerne le Marché commun, la participation de la France aux discussions internationales sur le désarmement, la non-prolifération des armes nucléaires.

Il y aurait, bien sûr, beaucoup d'autres choses à dire. En ce qui concerne le Biafra, nous soutenons toutes les mesures humanitaires susceptibles de sauver d'innocentes victimes. Peut-être le moment viendra-t-il, dans un temps plus ou moins long, où les peuples africains décideront d'examiner eux-mêmes les problèmes que pose l'existence de frontières déterminées par les appétits et les manœuvres des puissances coloniales qui se sont trop longtemps partagé l'Afrique. Cela les regarde.

En attendant, il est inadmissible d'attiser du dehors des divergences et de susciter des sécessions derrière lesquelles se trouvent des grosses sociétés capitalistes, pétrolières ou autres.

M. Louis Odru. Très bien !

M. Léon Feix. En terminant, j'aimerais, monsieur le ministre, que vous précisiez la politique du Gouvernement en ce qui concerne les relations de la France avec trois pays.

Quel avenir envisagez-vous pour les relations franco-algériennes ?

Ne pensez-vous pas que le temps est venu de normaliser et de développer les relations franco-marocaines dans les domaines diplomatique, économique, scientifique, technique, culturel ?

Ne croyez-vous pas également que les relations franco-guinéennes doivent être renouées après cinq années d'interruption, et que des discussions devraient être immédiatement engagées à cette fin entre les deux gouvernements ainsi que le président de la République démocratique de Guinée en a à diverses reprises manifesté l'intention ?

La restitution au gouvernement guinéen des souvenirs historiques en possession de la France, que Konakry désire récupérer, ne serait-elle pas un heureux prélude à de telles discussions ?

Nous souhaitons recevoir de votre part réponse aux diverses questions que nous avons posées dans le seul souci de voir notre pays jouer dans un monde en paix le rôle éminent qui lui revient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1969 (n° 341). (Rapport n° 359 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Affaires étrangères (*suite*) :

I. — Affaires étrangères. (Annexe n° 2. — M. Arthur Conte, rapporteur spécial ; avis n° 393, tome I, de M. Joxe, au nom de la commission des affaires étrangères.)

I. — Affaires étrangères : relations culturelles et coopération technique. (Annexe n° 3. — M. Dusseaulx, rapporteur spécial ; avis n° 364, tome III, de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 393, tome II, de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires etrangères.)

Transports (*suite*) :

I. — Services communs et transports terrestres. (Annexe n° 29. — M. Ruais, rapporteur spécial ; avis n° 360, tome X, de M. Marette, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente minutes.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral des 2e et 3e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.